

Prés-de-Vidy Les Jardins de Vidy Concours d'espaces publics

Concours de projets d'espaces publics
à un degré organisé en procédure
sélective, conformément
au règlement SIA 142

Rapport du jury



Organisateur de la procédure :
Background Architecture Sàrl

Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Lausanne
Direction de la culture et du développement urbain
Bureau de développement et projet Métamorphose

Mai 2026

MÉTAMORPHOSE

Ici nos vies se rassemblent



Ville de Lausanne



Sommaire

1.	Préambule	1
1.1	Situation générale	1
1.2	Planning intentionnel et développement du site	1
1.3	Les objectifs de la Municipalité	2
2.	Clauses relatives à la procédure (extrait)	3
2.1	Maître de l'ouvrage et organisateur	3
2.2	Forme de mise en concurrence et procédure	3
2.3	Conditions de participation	3
2.4	Mandats attribués à l'issue du concours	4
2.5	Calendrier du concours	5
2.6	Prix et mentions	5
2.7	Propriété des projets	5
2.8	Composition du jury	6
2.9	Critères d'appréciation	7
2.10	Litiges et recours	8
3.	Déroulement du concours	9
3.1	Phase sélective	9
3.2	Participants sélectionnés	9
3.3	Remise des projets et examen préalable	9
3.4	Admission des projets au jugement	10
3.5	Admission des projets à la répartition des prix	10
3.6	Analyse par les spécialistes-conseils	10
4.	Sélection des projets	11
4.1	Délibération et méthode d'examen	11
4.2	Premier tour du jugement	11
4.3	Second tour du jugement	11
4.4	Tour de repêchage	11
5.	Classement	12
6.	Recommandations du jury	13
6.1	A l'intention du maître d'ouvrage	13
6.2	A l'intention du lauréat	13
7.	Remerciements	13
8.	Approbation du jury	14
9.	Levée de l'anonymat	16
10.	Présentation des projets	18

Mot du président du jury

La Ville de Lausanne développe aux Prés-de-Vidy un nouveau quartier durable, principalement destiné à l'habitat et aux équipements publics, en lien étroit avec le quartier de la Bourdonnette. Le projet des Jardins de Vidy s'ancre dans l'héritage de l'ancien établissement horticole, dont les serres et les espaces de culture ont durablement façonné l'identité du site et continuent d'en orienter le développement.

Dans une approche visionnaire, la Ville a fait le choix de concevoir les espaces publics en amont des constructions, en les considérant comme le socle structurant du futur quartier. Pensés comme des espaces ouverts, évolutifs et largement végétalisés, ils favorisent la rencontre, la nature en ville et l'appropriation par les habitantes et habitants. En dialogue avec les serres et le patrimoine horticole conservé, ces espaces publics participent à la création d'un cadre de vie convivial, résilient et profondément ancré dans l'histoire du lieu. Le quartier sera complété par des services publics, des commerces de proximité ainsi que par la réalisation d'un nouvel établissement scolaire, répondant aux besoins du secteur.

Les projets soumis dans le cadre du concours ont témoigné d'un niveau de qualité élevé et ont apporté des réponses pertinentes aux enjeux urbains, paysagers et environnementaux du site, donnant lieu à des échanges riches et approfondis au sein du jury. Au fil des délibérations, plusieurs questions structurantes se sont cristallisées :

Comment concilier ambition paysagère et capacité d'évolution des espaces publics dans le temps ? Jusqu'où un projet peut-il être formellement défini sans limiter l'appropriation future et les démarches participatives ? De quelle manière l'héritage horticole et le patrimoine existant peuvent-ils être valorisés sans entrer en concurrence avec de nouveaux dispositifs ? La stratégie végétale, fondée sur l'indigénat climatique et la mise en place d'écosystèmes complets, permet-elle de garantir une biodiversité pérenne et une adaptation pertinente au climat futur ? Comment assurer un équilibre durable entre usages, confort climatique et faisabilité opérationnelle ?

Ces questions ont structuré l'ensemble du processus d'évaluation. Elles ont permis de distinguer un projet lauréat offrant une vision claire, cohérente et évolutive, tout en laissant des marges d'adaptation pour les phases ultérieures, et d'identifier, dans les autres propositions, des qualités spécifiques mais également certaines limites au regard des ambitions du concours.

Le jury tient enfin à remercier l'ensemble des bureaux participants pour la qualité des propositions remises, ainsi que pour le soin et le professionnalisme apportés aux rendus, qui ont contribué de manière déterminante à la richesse des échanges et à la qualité du processus d'évaluation.

Tino Buchs

1. Préambule

1.1 Situation générale

La Municipalité de Lausanne a pour objectif de développer un écoquartier pour 2'000 habitantes et habitants et 1'500 emplois dans le secteur des Prés-de-Vidy, au sud-ouest de la Ville de Lausanne, à l'horizon 2030-2035 en relation avec le développement urbain de l'ouest du quartier de la Bourdonnette. Le secteur est divisé en deux secteurs, un sur le site de l'établissement horticole de la Ville de Lausanne (nommé Les Jardins de Vidy) et l'autre sur le site des anciens jardins familiaux (nommé Vidy La Romaine).

Le site des Jardins de Vidy prévoit une majorité de programmes réservés à l'habitation ainsi que des services publics et parapublics, quelques activités tertiaires et des petits commerces de proximité au rez-de-chaussée. L'établissement horticole est réduit mais maintenu au cœur du quartier. Outre ce programme, et afin de répondre aux besoins des futures habitantes et habitants, ainsi que des quartiers avoisinants, notamment la Bourdonnette, un nouvel établissement scolaire est prévu dans ce secteur. Le premier des collèges qui formerait cet établissement a déjà fait l'objet d'un concours en 2023 qui a abouti avec un projet lauréat. Les espaces publics du quartier des Jardins de Vidy font à présent l'objet du présent concours.



1.2 Planning intentionnel et développement du site

Le processus de développement du projet a démarré par le projet d'optimisation de l'établissement horticole. L'établissement horticole sera en travaux dès 2027 afin de pouvoir accueillir les nouvelles constructions. Il s'est poursuivi par un concours d'architecture pour le complexe scolaire et ses abords. Le projet du collège sera coordonné au résultat du présent concours de paysagisme qui permettra de définir les espaces publics de l'ensemble du site.

Le projet du complexe scolaire sera développé en vue d'une mise en service en août 2030. Les espaces publics seront quant à eux développés progressivement en cohérence entre les différentes étapes du projet (établissement horticole, préau scolaire, quartier) afin d'intégrer les projets privés. L'exécution de ces espaces publics se réalisera en parallèle des chantiers des constructions.

Une démarche participative accompagnera le processus de développement des espaces et équipement publics à l'issue du concours. La Municipalité organisera un appel d'offres à investisseurs qui pourront ensuite développer leurs projets privés avec notamment l'organisation de concours d'architecture. Les premières réalisations privées sont prévues dès 2030. Les premières habitantes et habitants pourraient emménager dès 2032. Le site sera en exploitation totale en 2033.

1.3 Les objectifs de la Municipalité

La Municipalité de Lausanne formule de grandes attentes dans le développement du quartier durable des Prés-de-Vidy. Le schéma directeur validé en 2018 a permis de fixer les principes fondateurs de la transformation de ce secteur.

La ville de demain est un lieu où il fait bon vivre. Cet objectif, indispensable pour relever les défis climatiques, nécessite la planification d'espaces publics de qualité et une étroite coordination entre les espaces bâtis et non-bâtis. Dans cette perspective, la Ville de Lausanne souhaite que les espaces publics constituent la colonne vertébrale du développement du projet autour de laquelle les futurs bâtiments graviteront. Pour cette raison, elle souhaite procéder à une inversion du regard en planifiant le quartier d'abord autour de ses vides puis en articulant finement les démarches de planification « des pleins et des vides ». Pour cette raison, le concours d'espaces publics se déroule en parallèle à la phase de finalisation du plan d'affectation.

Les espaces publics sont des lieux de rencontre et d'échange. Ils constituent un ciment du lien social. Ils doivent permettre à toutes et tous d'évoluer dans les meilleures dispositions. Bâtir des espaces publics inclusifs et générateurs de vivre ensemble est une des attentes majeures de la Municipalité de Lausanne. Le présent programme du concours laisse entrevoir une grande diversité de fonctions des espaces publics. Cette diversité sera une source supplémentaire d'appropriation de l'espace par les habitantes et habitants. Il importe également de créer des espaces de qualité avec leur ambiance sonore propre et éviter les conflits d'usages, notamment relativement aux bruits qui peuvent devenir des nuisances pour les riveraines et riverains.

Les espaces publics, largement végétalisés, contribueront au maintien et au développement de la biodiversité. Ils offriront une solution de régulation du climat urbain. Gestion et valorisation des eaux et des matériaux d'excavation, économie circulaire, choix des essences, biodiversité, choix de matérialités durables et éclairage public réfléchi et conforme au plan lumière de la ville, sont quelques-uns des thèmes qui concourront à bâtir un environnement durable.

La Municipalité de Lausanne se réjouit d'accompagner le processus du concours, d'en découvrir le résultat et surtout de planifier et construire un quartier durable de qualité.

2. Clauses relatives à la procédure (extrait)

2.1 Maître de l'ouvrage et organisateur

Le maître de l'ouvrage est la Ville de Lausanne, représentée par le Bureau de développement & projet Métamorphose (BDM). L'organisation technique du concours est assurée par le bureau Background Architecture Sàrl à Lausanne en qualité de bureau assistant à la maîtrise d'ouvrage (BAMO).

2.2 Forme de mise en concurrence et procédure

La présente procédure est un concours de projet d'espace public en procédure sélective à un degré tel que défini par les articles 3 et 7 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

La première étape représente la procédure sélective et permettra de désigner entre 4 et 6 participantes et participants, sur la base d'un dossier de candidature.

La seconde étape représente la mise en concurrence des participantes et participants sélectionnés. Un seul lauréat ou lauréate sera désignée à l'issue du concours.

2.3 Conditions de participation

Le concours est ouvert à toutes et tous les professionnels établis en Suisse ou dans un État signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, qui offre la réciprocité aux mandataires suisses.

Les participantes et participants devront obligatoirement disposer de la compétence dans le domaine de l'architecture du paysage. En cas d'association de bureaux, l'équipe définira un pilote qui assumera la correspondance pour la procédure.

Dans le cadre du concours, la compétence obligatoire précitée est libre et encouragée de collaborer avec les spécialistes, consultantes et consultants de leur choix sans que cela n'engage d'aucune manière le maître d'ouvrage.

Les professionnelles et professionnels relevant de la compétence obligatoire en architecture du paysage devront répondre à l'une des conditions suivantes :

- être titulaires d'un diplôme d'architecture du paysage délivré par l'une des deux Hautes Écoles Spécialisées suisses, soit par l'Hepia (haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève), par la HSR de Rapperswil ou d'un diplôme étranger jugé équivalent ;
- être inscrites ou inscrits au Registre suisse des architectes-paysagistes REG A ou B (le niveau C étant exclu), ou à un registre étranger équivalent ;
- être membres individuellement de la Fédération suisse des architectes-paysagistes FSAP ou d'une association professionnelle étrangère reconnue équivalente.

2.4 Mandats attribués à l'issue du concours

Conformément à l'Accord intercantonal sur les marchés publics et au Règlement SIA 142, édition 2009, la Ville de Lausanne s'engage à confier aux auteurs du projet recommandé par le jury le mandat suivant, sous réserve de l'acceptation des crédits d'études et de construction et des autorisations de construire :

- Mandat d'étude de projet et réalisation pour les espaces publics compris dans le périmètre de mandat

pour autant que le projet respecte le budget et les délais initialement fixés par le maître d'ouvrage.

Les aménagements proposés dans le périmètre de réflexion mais hors périmètre de mandat ne font pas partie de cet engagement. Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'adjuger, sous forme de tranches conditionnelles leur réaménagement au lauréat.

L'engagement du Maître d'ouvrage ne concerne que les professionnel-le-s relevant de la compétence exigée pour la participation au concours.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'adjuger un mandat direct, par procédure de gré à gré, aux spécialistes ne relevant pas de la compétence imposée dans le cadre du concours et ayant fourni une contribution de qualité remarquable, saluée dans le rapport du jury et constituant une part significative du droit d'auteur du projet lauréat.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas adjuger l'ensemble des prestations, respectivement de révoquer la décision d'adjudication dans l'une des hypothèses suivantes :

- Si l'équipe lauréate ne respecte pas les engagements pris dans le présent règlement ou les conditions légales pour être adjudicataire d'un marché public, dans ce cas sans dédommagement ou indemnité ;
- Si les crédits ou autorisations nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyés par les autorités compétentes, dans ce cas les art. 27.2 et 27.3 du règlement SIA 142 sont applicables.

Si le lauréat ou la lauréate ne dispose pas ou plus de la capacité et/ou des compétences techniques et/ou organisationnelles nécessaires ou que celles-ci s'avèrent insuffisantes, ou encore dans le but de garantir un développement et une réalisation du projet dans le sens des objectifs visés, de la qualité, des délais et des coûts, l'adjudicateur se réserve le droit d'exiger en tout temps au lauréat ou à la lauréate de compléter son équipe avec des spécialistes. Leur désignation sera proposée par le lauréat ou la lauréate et soumise à l'agrément de l'adjudicateur. Cette disposition s'applique notamment pour des bureaux étrangers ne maîtrisant pas suffisamment les exigences légales et administratives applicables à l'ouvrage.

Le coût cible total du périmètre de mandat à la clé, CFC 4 aménagements extérieurs hors coût des réseaux, PCC et dépollution est d'environ CHF 11'600'000.- TTC (soit environ CHF 10'730'800.- HT) y compris honoraires des mandataires.

Pour les prestations ordinaires d'architecte-paysagiste des mandats de projet et de réalisation des espaces publics, le maître d'ouvrage s'appuiera sur :

- Le coût global de l'ouvrage annoncé dans le présent document comme déterminant pour le temps nécessaire ;
- Le degré de difficulté correspondant au type d'ouvrage ;
- Un taux horaire moyen pour le mandataire de Frs 135.- HT maximum ;
- Le règlement SIA 105 édition 2020.

2.5 Calendrier du concours

Phase sélective

Publication :	16.07.2024
Remise des documents :	09.09.2024
Décision de sélection :	10.2024

Concours de projet

Lancement du concours :	03.11.2025
Visite du site :	05.11.2025
Dépôt des questions :	17.11.2025
Réponses aux questions :	02.12.2025
Remise des projets :	05.03.2026
Jugement :	04.2026
Attribution des prix et vernissage de l'exposition :	02.06.2026
Exposition des projets :	02.06.2026 - 09.06.2026

Suite des opérations (planning intentionnel)

Mandat d'architecte paysagiste :	2ème semestre 2026
Début des travaux EP Collège Les Jardins de Vidy :	2028
Début des travaux EP :	2029

2.6 Prix et mentions

Le jury dispose d'une somme globale de Frs 155'000.- HT pour l'attribution de 3 à 6 prix ou mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142 édition 2009.

2.7 Propriété des projets

Tous les projets restent propriété intellectuelle de l'auteur. Les documents remis des projets primés et mentionnés deviennent propriété du maître d'ouvrage et seront conservés par la Ville de Lausanne.

Les documents relatifs aux autres projets pourront être retirés par leurs auteurs à la fin de l'exposition (les dates et lieux de retrait seront précisés ultérieurement). Aucune revendication de dédommagement ne pourra être formulée en cas de dégradation accidentelle ou malveillante des documents relatifs à un projet.

La Ville de Lausanne se réserve le droit de publier les projets et résultats du concours dans la presse, dans les revues professionnelles et dans des plaquettes, avec l'indication du nom des auteurs des projets et ceci pour l'ensemble des projets remis et acceptés au jugement par le jury.

2.8 Composition du jury

Le jury était constitué de :

Présidence	Tino BUCHS	Architecte Paysagiste HF FSAP, Directeur général BBZlandschaftsarchitekten, Berne
Vice-présidence	Natacha LITZISTORF	Conseillère municipale, directrice en charge du logement, de l'environnement et de l'architecture, Ville de Lausanne
Membres non professionnel·le·s	Barbara de KERCHOVE	Cheffe du service des écoles et du parascolaire, Ville de Lausanne
	Guillaume DEKKIL	Responsable du Bureau de développement et projet Métamorphose, Ville de Lausanne
	Sonia CURNIER	Architecte urbaniste, Dr ès Sciences EPFL, Lausanne
	Matthias ARMENGAUD	Architecte DPLG, urbaniste, Associé AWP, Paris
Membres professionnel·le·s	Martin GAUTHIER	Architecte paysagiste, Service de la mobilité et de, l'aménagement des espaces publics, Ville de Lausanne
	Emmanuel GRAZ	Architecte paysagiste FSAP/SIA, Service des parcs et domaines, Ville de Lausanne
	Elise RIEDO	Ing. et architecte paysagiste, Directrice associée Urbaplan, Lausanne
	Diala HADDAD	Architecte paysagiste BA, Présidente D paysage, Paris
Suppléant·e·s non-professionnel·le·s	Julien DESCOMBES	Architecte paysagiste FSAP, atelier ADR, Genève
	Diego COMAMALA	Architecte REG A, Comamala Ismail Architectes, Delémont
	Grégory DUBOIS	Architecte DPLG, Chef de projet, Bureau de développement et projet Métamorphose, Ville de Lausanne
	Oriol CARITÀ	Chef du domaine infrastructure et bâtiments du service des écoles et du parascolaire, Ville de Lausanne
	Lucas JEANRICHARD	Géographe, Chef de projet, Service de l'urbanisme, Ville de Lausanne

Suppléant·e·s professionnel·le·s	Marion VANLAUWE	Architecte paysagiste, Service des parcs et domaines, Ville de Lausanne
	Maxime MONNIER	Architecte paysagiste HES FSAP, Associé Monnier architecture du paysage SA, Lausanne
Spécialistes-conseils	Denis BOCHATAY	Unité climat, Ville de Lausanne
	Paul-Samuel MAURICE	Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics, Ville de Lausanne
	Fabrice ROULIN	Chef de section, Service propreté urbaine, Ville de Lausanne
	Dominique ZÜRCHER	Service de l'eau, Ville de Lausanne
	Pascale AUBERT	Déléguée à la nature, Ville de Lausanne
	Stéphane BOLOGNINI	Chef de section Mobilité active, Ville de Lausanne
	Chloé ECKERT	Conservatrice des monuments et sites - DEIEP - DGIP Canton de Vaud

2.9 Critères d'appréciation

Les propositions seront jugées sur la base des critères suivants :

- Qualités urbanistiques et lien aux quartiers adjacents ;
- Concept d'aménagement : qualités paysagères, spatiales et fonctionnalité des aménagements projetés, ambiance, identité, complémentarité, facilité d'orientation, insertion dans le site ;
- Capacité des espaces projetés à accueillir des usages nombreux et variés, à favoriser une appropriation de l'espace par tous les publics, à encourager des pratiques urbaines quotidiennes et à favoriser la cohabitation à l'échelle du quartier ;
- Respect du patrimoine arboré existant ;
- Qualités environnementales : exemplarité environnementale des matérialités et prise en compte du plan climat et de la promotion de la nature en ville (biodiversité, bien-être et santé des habitants), gestion des eaux pluviales, qualité sonore des espaces publics ;
- Faisabilité technique : pertinence des aménagements en lien avec la mobilité (projets routiers et mobilité active), fonctionnalité de la proposition, stratégie de mise en œuvre (temporalité de mise en place des aménagements et des plantations), compatibilité avec la contrainte importante liée aux accidents majeurs ;
- Faisabilité économique : respect de l'objectif économique selon ch. 2.12, tant du point de vue de la construction que de l'entretien ; économie des ressources et économie circulaire ;
- Prise en compte des contraintes : respect du cahier des charges et du programme du concours ;
- Accord d'usage entre les aménagements du préau scolaire et l'âge prévu des écoliers et écolières, utilisatrices et utilisateurs.
- Qualité des aménagements proposés en lien à l'école, superposition des usages scolaires (prépondérant) et publics ;
- Qualité des aménagements proposés en lien au patrimoine bâti existant.

Ces critères pourront être affinés pendant le jugement. L'ordre dans lequel ils sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

2.10 Litiges et recours

Les décisions du maître de l'ouvrage relatives à l'attribution du mandat peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois. Le recours dûment motivé doit être déposé dans les 20 jours dès la notification.

Les éventuels litiges relatifs au concours peuvent faire l'objet de recours selon le règlement SIA 142 art 28.1. Les appréciations du jury sont sans appel.

3. Déroulement du concours

Conformément au Règlement SIA 142 le jury a établi le présent rapport comprenant:

- ses considérations générales relatives au concours, son appréciation des propositions dans le contexte global et la présente consignation du déroulement général du jugement ;
- la description approfondie des propositions de concours retenues en vue de leur attribuer un prix ;
- la déclaration précisant que l'une des propositions primées est qualifiée pour la poursuite des études;
- une recommandation à la maîtrise d'ouvrage pour la poursuite de la tâche.

3.1 Phase sélective

Le maître d'ouvrage a annoncé publiquement l'ouverture du concours le 16 juillet 2024. Neuf groupements intéressés et remplissant les conditions de participation ont déposé un dossier de qualification. Après discussion, le jury a décidé à l'unanimité d'accepter les 9 dossiers remis tel que proposé par le BAMO.

Après examen des 9 dossiers de candidature le 24 septembre 2024, 6 équipes ont été retenues par le jury pour effectuer la tâche proposée à l'issue de la phase de sélection.

3.2 Participants sélectionnés

Les 6 équipes sélectionnées, mentionnées selon l'architecte paysagiste pilote, sont les suivantes :

- approches. SA
- Paysagegestion SA
- In Situ SA
- Verzone Woods Architectes Sàrl
- L'atelier du Paysage Sàrl
- Anton Landschaft GmbH

3.3 Remise des projets et examen préalable

Le jury s'est réuni le 21 avril 2026 sur le site du concours, au réfectoire de l'établissement horticole. La session s'est déroulée avec une utilisation de la suppléance, Madame Barbara de Kerchove étant absente, remplacée par M. Oriol Carità. Les autres membres suppléants ont participé à l'ensemble de la journée sans droit de vote.

Le maître d'ouvrage a fait procéder, avant jugement, à un examen préalable sans jugement de valeur. Il a porté sur le respect des prescriptions de rendu. Cet examen, effectué par le BAMO a été présenté oralement au jury. Hormis le projet n°1 "rien ne se perd..." qui n'avait pas cacheté son enveloppe d'identification, les exigences ont été respectées pour l'ensemble des points impératifs. La personne en charge de la réception a pu corriger cet oubli, et l'anonymat n'a pas été rompu. Les enveloppes cachetées ont été retirées et mises en lieu sûr par le BAMO.

3.4 Admission des projets au jugement

Sur la base de l'examen préalable des rendus, le jury a décidé à l'unanimité d'admettre tous les projets au jugement.

3.5 Admission des projets à la répartition des prix

Aucune exigence impérative n'ayant subi de dérogation de la part des concurrents, l'ensemble des projets sont admis pour la répartition des prix

3.6 Analyse par les spécialistes-conseils

En parallèle du contrôle formel et technique par le BAMO, une série d'expertises a été menée par les spécialistes-conseils qui ont pu restituer sous forme écrite ou orale les conclusions de leurs analyses. Celles-ci ont également été synthétisées sous forme de tableau récapitulatif et intégrées au cahier du jury pour une meilleure prise en compte dans les discussions du jugement.

4. Sélection des projets

4.1 Délibération et méthode d'examen

La journée de jury du 21 avril 2026 a débuté par un aperçu individuel des projets et la distribution du « Cahier du jury » à l'ensemble des membres.

La session a été ensuite officiellement ouverte par M. Tino Buchs, président du jury. Le BAMO a présenté les conclusions de l'examen préalable des rendus. Puis le jury a auditionné les spécialistes-conseils qui ont expliqué leurs analyses et les conclusions en parcourant les planches des différents concurrents.

Le jury s'est ensuite organisé en plénum pour parcourir les projets les uns après les autres, permettant aux membres non-professionnels et professionnels d'apporter un regard global sur les projets. Une attention particulière a également pu être apportée sur les problématiques soulevées par les expertises des spécialistes-conseils.

4.2 Premier tour du jugement

Un premier tour d'examen approfondi des propositions permet au jury d'écarter à l'unanimité les projets suivants :

- projet n° 2 "Vidy Vivant"
- projet n° 4 "LES INTERSTICES"

4.3 Second tour du jugement

Suite à des discussions plus spécifiques quant aux 4 projets restants, le jury n'a pas souhaité écarter d'autres projets en vue du classement et décide donc de procéder à un tour de repêchage.

4.4 Tour de repêchage

Afin de déterminer les projets pouvant prétendre à un prix, les deux projets écartés au premier tour sont reparcourus par le jury qui décide à l'unanimité de repêcher ces projets et de procéder au classement de l'ensemble des 6 projets reçus.

5. Classement

Les débats reprennent sur les 6 projets pour permettre au jury de procéder au classement, en tenant compte particulièrement des thèmes suivants :

- Qualité du périmètre de l'école (accès et aménagements extérieurs)
- Gestion des placettes et de l'allée est-ouest
- Lien et mise en valeur de l'Orangerie
- Valeur d'usage des aménagements et rapports aux rez-de-chaussée
- Franges du périmètre d'intervention (Sud / Nord / Est)
- Typologie et variété végétale

A l'issue de ce débat, et pour refléter l'ensemble des considérations du jury, le classement suivant et les prix correspondants ont été décidés à l'unanimité :

1er rang / 1er prix	n°5 "JARDIN D'ACCLIMATATION"	40'000 CHF HT
2ème rang / 2ème prix	n°3 "VIVE VITAM"	30'000 CHF HT
3ème rang / 3ème prix	n°1 "rien ne se perd..."	30'000 CHF HT
4ème rang / 4ème prix	n°6 "QUATRE SAISONS"	25'000 CHF HT
5ème rang / 5ème prix	n°4 "LES INTERSTICES"	15'000 CHF HT
6ème rang / 6ème prix	n°2 "Vidy Vivant"	15'000 CHF HT

6. Recommandations du jury

6.1 A l'intention du maître d'ouvrage

Le jury, à l'unanimité, recommande au maître d'ouvrage de confier aux auteurs du projet lauréat "JARDIN D'ACCLIMATATION" les prestations d'études et réalisation telles que mentionnées dans les conditions administratives de la procédure.

De plus, il recommande également d'accorder une attention particulière aux points suivants pour le développement des études :

- Mettre en place une réflexion autour de la proposition de parking semi-enterré sur l'avenue de Chavannes (traitement, activation et usage du rez au sud, impact sur les îlots, ...), afin de réduire les excavations ;
- Faire élaborer des prescriptions par le lauréat pour les espaces extérieurs des coeurs d'îlots dans les cahiers des charges des appels d'offres à investisseurs.

6.2 A l'intention du lauréat

Les recommandations suivantes sont faites par le jury pour la poursuite du développement du projet lauréat :

- Réduire les surfaces minérales (Particulièrement sur le préau) ;
- Travailler la privacité face à l'usage de la PPLS (angle nord-est de l'école) ;
- Exclure les espèces invasives ;
- Augmenter le pourcentage de plantes indigènes ;
- Travailler l'articulation avec les usages du bâtiment au sud-est du site (lien au futur rez-de-chaussée sur l'escalier) ;
- Éviter les flux des vélos et pompiers sur le préau de l'école ;
- Permettre la continuité des flux vélos sur la frange est du site.

7. Remerciements

Le jury tient à relever la tâche difficile qui était demandée aux concurrents, notamment au vu des enjeux nombreux et complexes et des contraintes multiples.

Le jury remercie chaleureusement toutes les équipes pour leur importante contribution. La qualité et la diversité des propositions présentées ont permis au jury de choisir une excellente réponse au cahier des charges du concours.

8. Approbation du jury

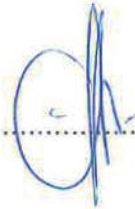
Présidence

M. Tino Buchs



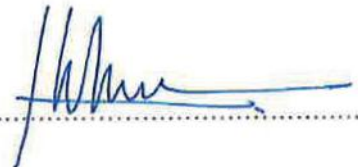
Vice-présidence

Mme Natacha Litzistorf



Membres professionnel·le·s

M. Martin Gauthier



M. Emmanuel Graz



Mme Elise Riedo



Mme Diala Haddad



M. Julien Descombes



Membres non-professionnel·le·s

M. Guillaume Dekkil



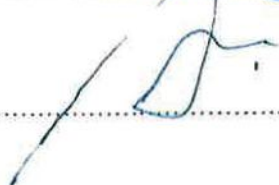
Mme Barbara de Kerchove



Mme Sonia Curnier



M. Matthias Armengaud



Suppléant·e·s professionnel·le·s

Mme Marion Vanlauwe



M. Maxime Monnier



Suppléant·e·s non-professionnel·le·s

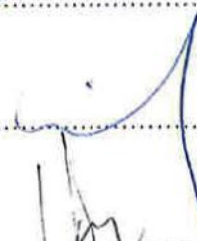
M. Grégory Dubois



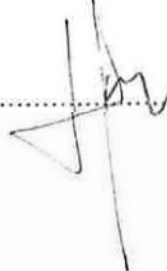
M. Oriol Carità



M. Lucas Jeanrichard



M. Diego Comamala



9. Levée de l'anonymat

Le jury a procédé ensuite à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et levé l'anonymat, dans l'ordre du classement.

1^{er} rang – 1^{er} prix

projet n° 5

JARDIN D'ACCLIMATATION

Architecte paysagiste pilote

In Situ SA

Adresse

Rue Pépinet 3, 1003 Lausanne

Responsable(s)

Benjamin Stierlin

Collaborateur·trice(s)

Cryonnet Marie-Pauline, Gabeau Paul

Consultant·e(s)

FISCHER MONTAVON + ASSOCIES SA

Büro für mobilität AG

Robert Perroulaz

TeraSol SA

Les Eclairagistes Associés

2^e rang – 2^e prix

projet n° 3

VIVE VITAM !

Architecte paysagiste pilote

PAYSAGESTION SA

Adresse

Rue de la Louve 12, 1003 Lausanne

Responsable(s)

Sibylle André, Simon Bailly

Collaborateur·trice(s)

Elena Pozzoli

Consultant·e(s)

Klaus Holzhausen

Dynam.O2 Consulting

3° rang – 3° prix

projet n° 1

rien ne se perd...

Architecte paysagiste pilote

approches. SA

Adresse

Chemin renou 2, 1005 Lausanne

Responsable(s)

Jochenbein Pauline, Bonani Tristan

Collaborateur·trice(s)

Michelon Remy, Durig Florian, Musy Jonathan

Consultant·e(s)

Reflexion AG

Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils SA

BMG Solution

UrbanMoving Ingénierie

WAYS Ingénierie Sàrl

4° rang – 4° prix

projet n° 6

QUATRE SAISONS

Architecte paysagiste pilote

Verzone Woods Architectes Sàrl

Adresse

Chaussée de la Guinguette 1, 1800 Vevey

Responsable(s)

Craig Verzone & Cristina Woods

Collaborateur·trice(s)

Diego Bermudez, Celia Pepin, Jessalyne Schwarz,
Henk Veld

Consultant·e(s)

Atelier Schlaepfer-Capt SNC

IMPACT-CONCEPT SA

5° rang – 5° prix**projet n° 4****LES INTERSTICES**

Architecte paysagiste pilote	L'Atelier du Paysage Sàrl
Adresse	Boulevard de Grancy 19A, 1006 Lausanne
Responsable(s)	Vanessa Réchautier-Zingg, John-Alexandre Favre
Collaborateur·trice(s)	Eléonore Issakhanian, Benoit Mary
Consultant·e(s)	AER Sàrl Aebischer & Bovigny éclairage BEB SA Perret-Gentil SA team+ mobilité RR&A SA

6° rang – 6° prix**projet n° 2****Vidy Vivant**

Architecte paysagiste pilote	Anton Landschaft GmbH
Adresse	Gladbachstrasse 83, 8044 Zürich
Responsable(s)	Anton Carola
Collaborateur·trice(s)	-
Consultant·e(s)	Süss une Partner AG Grünklang GmbH

10. Présentation des projets

L'ensemble des projets ayant été primés, ils sont tous présentés et critiqués dans les pages suivantes.

1^{er} rang – 1^{er} prix

projet n° 5

JARDIN D'ACCLIMATATION

Le projet s'appuie sur la mise en place d'une forêt urbaine composée de différents écotypes, proposée comme une réponse pertinente aux enjeux du dérèglement climatique et de la résilience écologique. La structure spatiale, issue de la réinterprétation des anciennes planches de culture, génère une organisation claire et hiérarchisée des espaces publics. La prise en compte de la topographie existante, associée à un travail précis sur les niveaux, permet une articulation fluide entre places, allées et espaces de transition. Cette approche contribue à la lisibilité des parcours et favorise une appropriation progressive des lieux.

Le réseau de cheminements, dense et bien connecté aux quartiers environnants, s'inscrit dans un gradient de privacité clairement identifiable, allant des espaces publics aux cœurs d'îlots résidentiels. Les allées partagées sont jugées pertinentes dans leur rôle d'espaces intermédiaires, favorisant les usages collectifs. L'organisation du quartier repose sur une armature spatiale lisible, structurée notamment par « l'allée des voisins », reliant la place ludique située à l'ouest à la place publique d'entrée du quartier. Cette dernière assure la connexion entre les transports publics, les activités de proximité et le préau scolaire. Le jury relève la clarté de ce dispositif, qui contribue à une compréhension cohérente du fonctionnement d'ensemble.

Le projet vise une réduction significative des surfaces imperméables et s'appuie sur l'identité horticole du site pour le traitement des voies d'accès, réalisées en dalles de béton évoquant les anciens chemins agricoles. La déclinaison du motif en losange du parvis de l'Orangerie, adaptée aux différentes échelles des espaces publics, avec un format intermédiaire sur la place publique et un format plus fin en alvéoles sur les allées des voisins, est jugée convaincante. Elle assure une continuité matérielle et conceptuelle tout en offrant une flexibilité d'usages et des possibilités d'évolution dans le temps appréciées par le jury.

Le traitement des abords de l'établissement scolaire est considéré comme adéquat et équilibré. Le projet répond aux exigences de sécurité et aux usages spécifiques liés au fonctionnement de l'école, tout en garantissant une continuité qualitative avec les espaces publics adjacents.

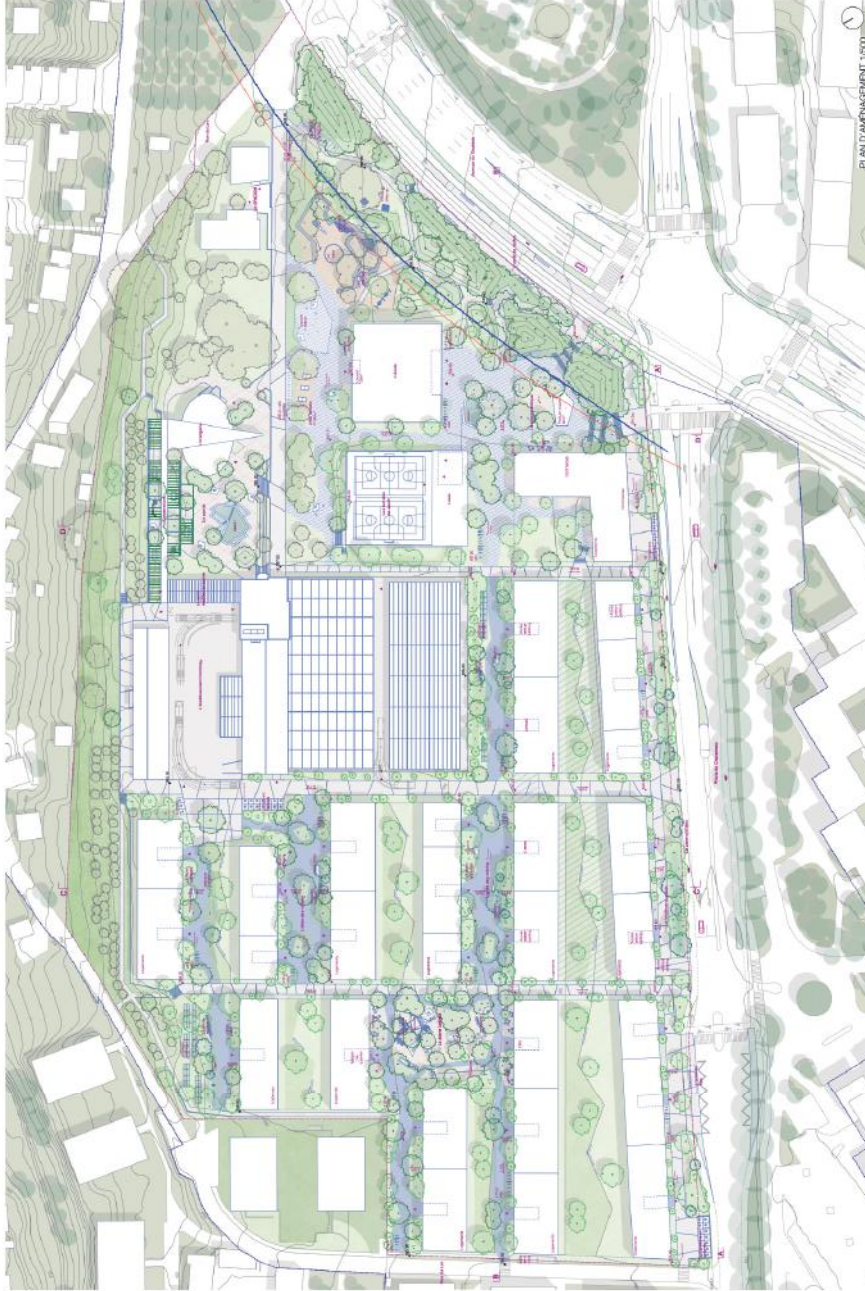
La relation développée avec l'Orangerie est jugée particulièrement aboutie. Le travail sur les sols, les revêtements et les continuités visuelles permet de valoriser le patrimoine existant sans entrer en concurrence avec celui-ci, confortant ainsi l'Orangerie dans un rôle structurant à l'échelle du quartier.

Sur la frange sud, le projet prévoit une transformation en boulevard urbain intégrant arborisation, transports publics et infrastructures de mobilité douce. La limitation des excavations, rendue possible par l'adaptation de l'implantation du parking centralisé à la topographie en place, est jugée pertinente. Le jury recommande que ce principe soit pris en compte dans les phases ultérieures du projet et intégré au développement des constructions.

La stratégie végétale, conçue comme un jardin d'acclimatation fondé sur l'indigénat climatique et le développement d'écosystèmes complets, confère au projet une crédibilité environnementale élevée. La gestion différenciée des sols et des terres excavées, inscrite dans une logique d'économie circulaire, est appréciée. Le jury recommande toutefois d'approfondir le choix des essences ainsi que les modalités de gestion et d'entretien à long terme.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le jury a désigné le projet comme lauréat, considérant qu'il répond de manière très convaincante aux objectifs du concours. La proposition se distingue par la cohérence de son concept, la lisibilité de son organisation spatiale et son ancrage dans l'identité horticole et paysagère du site. Elle articule de manière équilibrée les dimensions patrimoniales, urbaines et environnementales et propose une réponse globale, robuste et évolutive.

CONCOURS EP JARDINS DE VIDY I JARDIN D'ACCLIMATATION



UN PARC HORTICOLE EN HERITAGE
 Le parc horticole des Jardins de Vidy est inscrit sur les listes des parcs de l'Etat de Lausanne. Le parc horticole des Jardins de Vidy est inscrit sur les listes des parcs de l'Etat de Lausanne. Le parc horticole des Jardins de Vidy est inscrit sur les listes des parcs de l'Etat de Lausanne.



UN QUARTIER EN MUTATION
 Situé à l'extrémité ouest du Lac Léman, le quartier de Vidy, près de Châtenay-Blanchard, est un quartier en pleine mutation. Le quartier de Vidy est inscrit sur les listes des parcs de l'Etat de Lausanne.



UN JARDIN D'ACCLIMATATION
 Le projet d'aménagement des espaces publics s'inscrit dans le cadre d'un programme de réhabilitation et de réaménagement du quartier de Vidy. Le projet d'aménagement des espaces publics s'inscrit dans le cadre d'un programme de réhabilitation et de réaménagement du quartier de Vidy.



- Vert foncé : végétation dense
- Vert moyen : végétation moyenne
- Vert clair : végétation clairsemée
- Gris : surfaces minérales
- Blanc : surfaces blanches
- Bleu : surfaces bleues
- Rouge : surfaces rouges
- Vert foncé : végétation dense
- Vert moyen : végétation moyenne
- Vert clair : végétation clairsemée
- Gris : surfaces minérales
- Blanc : surfaces blanches
- Bleu : surfaces bleues
- Rouge : surfaces rouges

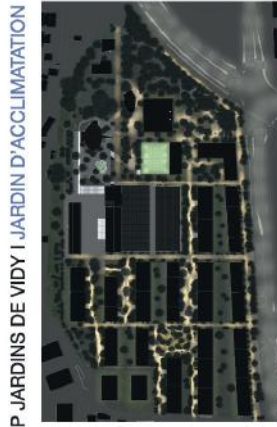
COUPE EB 1:500



COUPE AA 1:500



CONCOURS EP JARDINS DE VIDY I JARDIN D'ACCLIMATION



ECLAIRAGE
L'éclairage public est conçu en fonction des zones d'activités, des zones de circulation, des zones de repos et des zones de jeux. Les points lumineux sont répartis de manière homogène sur l'ensemble du site.



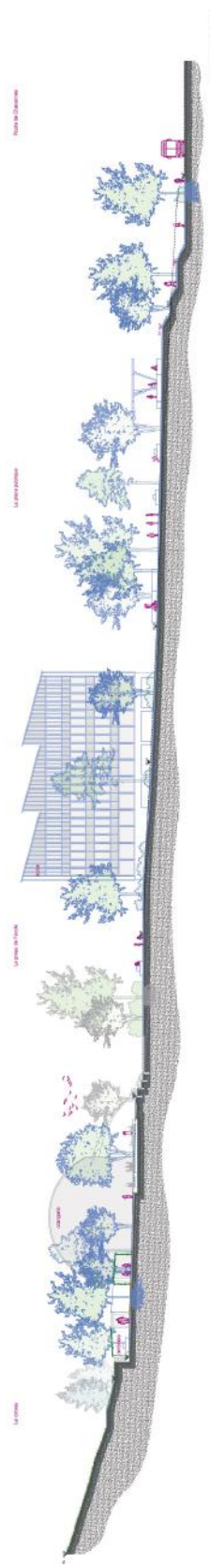
GESTION DE L'EAU
Le traitement des eaux pluviales est prévu en fonction des zones de collecte et des zones de traitement. Les zones de traitement sont situées dans les zones de circulation et de repos.



SURFACES
Le choix des surfaces est fonction des zones d'activités et des zones de circulation. Les surfaces sont choisies en fonction de leur résistance et de leur entretien.



ARBORESCENCES
Le choix des arbres est fonction des zones d'activités et des zones de circulation. Les arbres sont choisis en fonction de leur résistance et de leur entretien.



COUPE DD 1/200



PLAN D'AMENAGEMENT 1/200

CONCOURS EP JARDINS DE VIDY I JARDIN D'ACCLIMATATION

MOBILITE
 Le quartier fait le lien entre la mobilité active et la mobilité motorisée à travers un réseau de déplacements doux, connecté aux autres modes de transport, et à la fois aux points de transit existants. L'objectif est de créer un réseau de mobilité qui soit en phase avec les besoins du quartier.

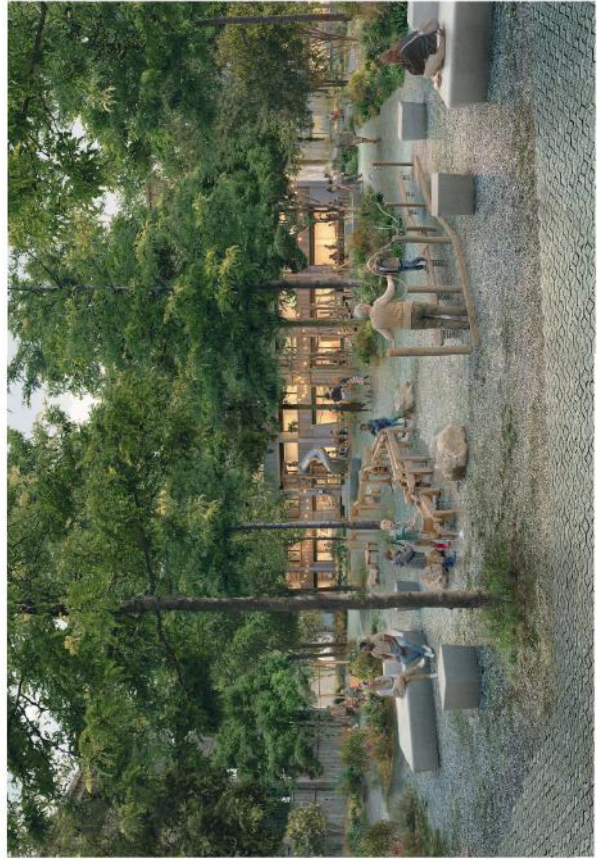
LOGISTIQUE
 La maîtrise d'ouvrage souhaite intégrer au quartier une infrastructure logistique qui soit compatible avec les besoins des habitants et des commerçants. Elle doit être conçue de manière à ne pas perturber le quartier.

USAGES
 La maîtrise d'ouvrage souhaite intégrer au quartier une infrastructure publique qui soit compatible avec les besoins des habitants et des commerçants. Elle doit être conçue de manière à ne pas perturber le quartier.

PUBLIC/PRIVÉ
 Le projet est un projet mixte public/privé. Il est important de trouver un équilibre entre les intérêts des différents acteurs du projet et de garantir la qualité des espaces publics.

COUPE CC 1/200

PLAN D'AMÉNAGEMENT 1/500



2^e rang – 2^e prix

projet n° 3

VIVE VITAM !

Le projet se fonde sur trois logiques de structuration de l'espace : une logique de grand parc au nord englobant le coteau existant, une logique organique au sud dictée par le quartier de la Bourdonnette et enfin une nouvelle logique géométrique et ordonnée au centre du quartier fixée par le centre horticole. Il s'agit du « cœur horticole » du nouveau quartier.

Cette rue horticole propose un espace de déambulation contre les bâtiments, ponctué de grands modules centraux pouvant accueillir toute une série de programmes selon un « système de grille de carrés horticoles, réversibles, adaptables et appropriables ». La rue s'accroche sur la grande place horticole à l'est et à l'ouest à la place d'entrée du quartier par un jeu de rampes et gradins.

Le principe, bien réglé et très détaillé soulève plusieurs questions : La position des circulations le long des bâtiments pourrait s'avérer délicate en cas de logement au rez / Le programme de ces modules, très dessinés, laissent peu de place à la démarche participative qui viendra en 2026 / la place d'entrée du quartier, positionnée en partie basse semble très proche du carrefour et des nuisances qu'il génère. L'espace dédié aux gradins et rampes semble disproportionné et réduit considérablement la taille de la place qui sera amenée, dans le futur, à devenir un lieu d'échange majeur avec la nouvelle entrée du métro.

Le secteur de l'école est traité avec soin. Le préau nord offre des espaces variés et ombragés. Toutefois, le respect des axes historique, bien que demandés par la DGIP, n'apporte pas une plus-value à l'espace et a même tendance à le morceler. La place au sud du bâtiment scolaire est bien composée et offre un espace d'arrêt en articulation entre la rue et les gradins.

L'esplanade entourant l'Orangerie est restauré de manière judicieuse, avec un grand respect des entités historiques. L'articulation avec la promenade du coteau est bonne. Le projet propose en fin de parcours une place de jeux qui tire parti de manière très fine de la topographie.

De manière générale les usages sont bien pensés et bien détaillés. Toutefois, une attention pourrait être portée aux usages et appropriations des aînées, en particulier en raison de l'Ems planifié dans le secteur.

La frange sud le long de l'avenue de Chavannes complète la typologie de la rue coté Bourdonnette par une allée de platane dont on regrette qu'elle ne soit pas un peu plus diversifiée. La typologie de l'avenue (pistes cyclables, bande polyvalente plantée) permet d'offrir un nouveau visage apaisé à cet axe au caractère actuel très routier.

La palette végétale est en lien direct avec les trois logiques de structuration de l'espace : arbres ornementaux complétés de bosquets au nord, arbres urbains au centre et arbres d'alignement au sud. La strate basse est composée de végétation arbustive, de massifs ou de prairie dans les espaces peu utilisés. Le concept fonctionne, est cohérent avec le concept mais reste assez classique.

Les questions environnementales (canopée, mouvements de terre, gestion des eaux) sont très bien renseignées et jugées pertinentes. Les revêtements font la part belle à la perméabilité. Toutefois la question du réemploi n'est pas traitée et aurait pu apporter une dimension encore plus durable.

CONCOURS EP JARDINS DE VIDY
VIVE VITAM !



CONCOURS EP JARDINS DE VIDY
VIVE VITAM !

Le projet de concours d'espaces publics des Jardins de Vidy est un projet ambitieux qui vise à créer un espace public de qualité, adapté aux besoins de la population et à l'identité du quartier. Le concours d'espaces publics des Jardins de Vidy est un projet ambitieux qui vise à créer un espace public de qualité, adapté aux besoins de la population et à l'identité du quartier.

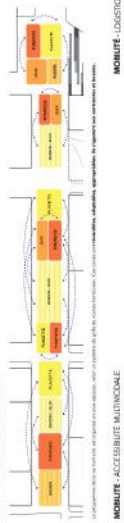
Le projet de concours d'espaces publics des Jardins de Vidy est un projet ambitieux qui vise à créer un espace public de qualité, adapté aux besoins de la population et à l'identité du quartier. Le concours d'espaces publics des Jardins de Vidy est un projet ambitieux qui vise à créer un espace public de qualité, adapté aux besoins de la population et à l'identité du quartier.



CONCEPT



MODULARITE DE LA RUE MORTICOLE

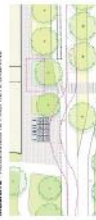


MOBILITE - LOGISTIQUE



Le projet de concours d'espaces publics des Jardins de Vidy est un projet ambitieux qui vise à créer un espace public de qualité, adapté aux besoins de la population et à l'identité du quartier. Le concours d'espaces publics des Jardins de Vidy est un projet ambitieux qui vise à créer un espace public de qualité, adapté aux besoins de la population et à l'identité du quartier.

MOBILITE - ACCESSIBILITE MULTIMODALE



MOBILITE - OPTION DE BIEN-ETRE PARALLELE A LA RUCHE DE CHAMANNES



LA RUE MORTICOLE



USAGES ET APPROPRIATION



REVETEMENTS

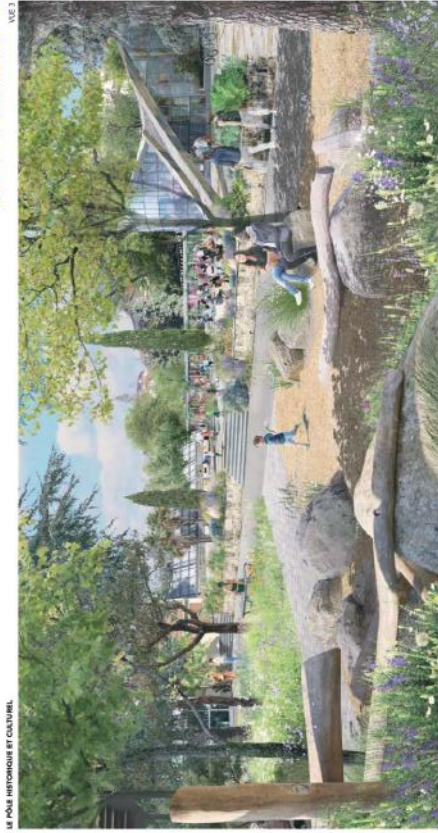


Le projet de concours d'espaces publics des Jardins de Vidy est un projet ambitieux qui vise à créer un espace public de qualité, adapté aux besoins de la population et à l'identité du quartier. Le concours d'espaces publics des Jardins de Vidy est un projet ambitieux qui vise à créer un espace public de qualité, adapté aux besoins de la population et à l'identité du quartier.

Le projet de concours d'espaces publics des Jardins de Vidy est un projet ambitieux qui vise à créer un espace public de qualité, adapté aux besoins de la population et à l'identité du quartier. Le concours d'espaces publics des Jardins de Vidy est un projet ambitieux qui vise à créer un espace public de qualité, adapté aux besoins de la population et à l'identité du quartier.



CONCOURS EP JARDINS DE VIDY
VIVE VITAM!



LE PÔLE HISTORIQUE ET CULTUREL



PÔLE HISTORIQUE ET CULTUREL



VEGETATION HAUTE

VEGETATION BASSE



PANORAMA NORD-SUD

COUPE SS - 1:20

3^e rang – 3^e prix

projet n° 1

rien ne se perd...

Le projet « rien ne se perd » propose une image du quartier très verte, articulée autour d'un axe central fédérateur – la grande noue – et des deux places situées de part et d'autre. Cette organisation, simple et claire présente une homogénéité de traitement des espaces à l'échelle du quartier. Toutefois, une certaine monotonie apparaît et entraîne un manque de diversité des usages pour les différentes activités du quartier en lien avec les affectations des rez-de-chaussée notamment. La place urbaine propose une insertion « haute » au niveau de l'école intégrant le dessin de la future station du métro. L'intégration topographique convaincante est saluée. A l'autre extrémité, la place du quartier regroupe des affectations de séjour et de jeux dans la continuité des espaces semi-privés. Le Jury relève par contre que la linéarité de l'axe central, directement collé contre les façades nord est source de conflits potentiels entre les modes de mobilités actives et les usages des rez-de-chaussée.

Le préau de l'école se développe au nord de cette dernière dans une surface rectangulaire détachée des bâtiments scolaires. Ce parti pris permet de régler efficacement la question des flux et des lieux de récréation équipés. La proposition formelle en continuité des aménagements historiques du parvis de l'orangerie génère des sous-espaces propices à l'appropriation des différents groupes d'élèves. Toutefois, le Jury regrette que les plans ne prennent pas en compte les accès aux bâtiments scolaires (toiture sportive notamment) et que les rapports aux affectations des rez-de-chaussée scolaires n'aient pas fait l'objet d'une proposition plus détaillée et fonctionnelle. La gestion des niveaux contre les bâtiments ainsi que les accès aux usages publics au sud ouvert sur la place urbaine sont entravées par les propositions de noues qui semblent par ailleurs largement dimensionnées.

Le parvis de l'orangerie est composé d'une pergola végétalisée et d'une mise en valeur du dallage historique par des plantations d'arbres et de quelques pots dans l'esprit d'origine. Cette proposition convaincante « essaime » quelques nouvelles dalles en béton dans l'ancien jardin d'expérimentation ce qui questionne sur la pertinence de ces surfaces et de leur intégration dans la pente et sous les arbres de cet espace existant de grande qualité.

Le front sud du projet propose une organisation simple et efficace de la répartition des modes de mobilités actives, protégée de la voirie par une généreuse bande plantée. La proposition du déplacement de l'arrêt de bus proche de la station du métro est intéressante mais nécessite une suppression de voie qui n'est pas possible. Le principe de bande polyvalente pour gérer les entrées/sortie du parking nécessiterait un dimensionnement fin pour ne pas entraver la circulation de l'axe. Toutefois un calage de cette proposition semble possible tout en conservant ses qualités.

Le projet « rien ne se perd » propose finalement un travail fin et abouti sur les matérialités, le réemploi, la gestion des eaux et la végétation. Ce dernier thème est particulièrement convaincant dans ses typologies, les échelles proposées et la diversité qui trouve un équilibre entre les objectifs d'ombrage, les qualités de biodiversité et l'histoire horticole et paysagère du site.

rien ne se perd ...

un site à l'interface de cinq localités



Maximiser métamorphose, concours pour les espaces publics des prés-de-vidy



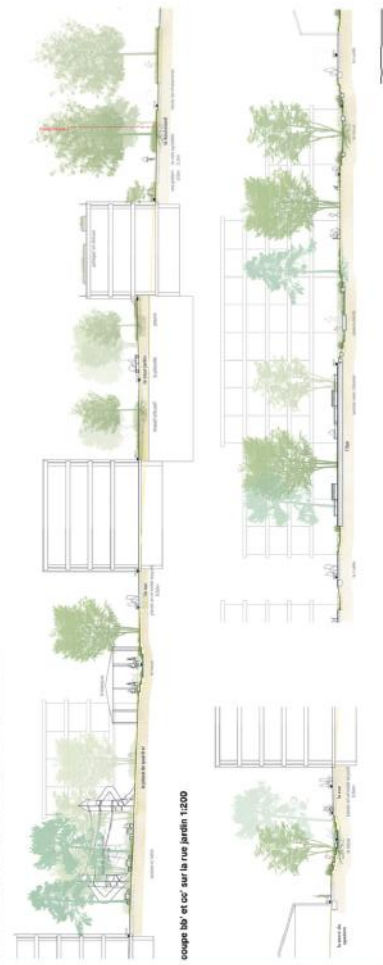
rien ne se perd ...

Palée, l'urbanité au fil de l'eau

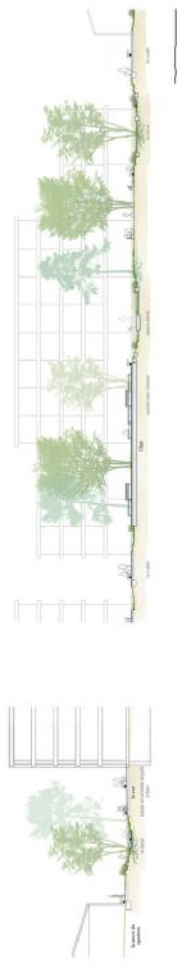


Le système métamorphose, concours pour les espaces publics des prés-de-vidy

coupe ab' sur la place de quartier, la cour jardin et le boulevard 1:200



coupe ba' et oc' sur la rue jardin 1:200



terrassment, phasage et valorisation

revêtements, ouvrages et réemploi

gestion des eaux pluviales

surfaces vertes et sols

rien ne se perd ...

coupe d' sur l'avenue de l'entreprise et la cour d'école 1:200



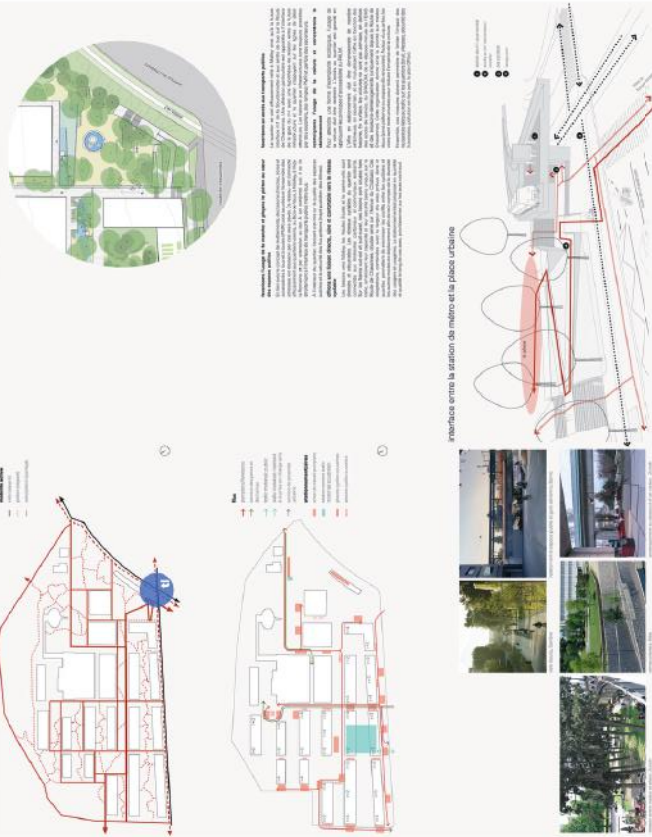
la place urbaine à la sortie de la nouvelle station du métro



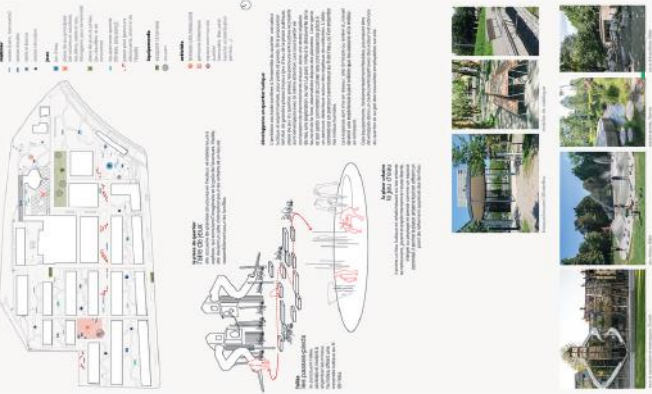
lustraine malençon, concours pour les espaces publics des près-de-vidy



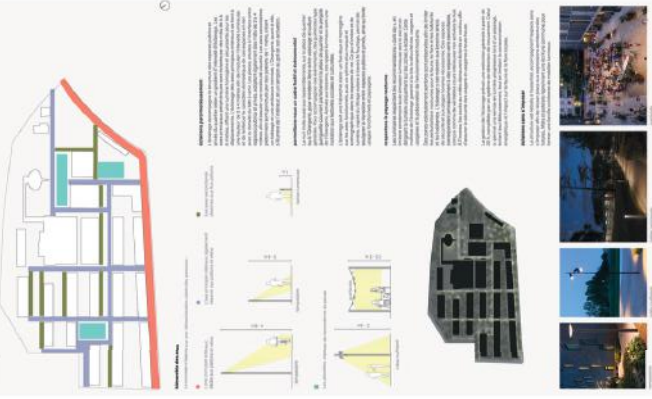
accessibilité et stationnement



équipements et usages



éclairage



4^e rang – 4^e prix

projet n° 6

QUATRE SAISONS

Le projet « quatre saisons » propose un principe d'harmonisation des espaces publics à l'échelle du quartier notamment par l'installation d'un motif muret/seuil comme élément fort et identitaire récurrent. Il est ainsi décliné sur les quatre places qui s'animent au gré des saisons. Ils permettent également de gérer les différences de niveaux et d'offrir une multitude d'usages différents (jeux, micro-séjours, lieux de rencontre, gestion de la pente).

Cependant, la répétition et les dimensions de ces murets font craindre des ambiances trop uniformes et des fragmentations certaines de lignes de désir. L'organisation de la place du Printemps et du Collège, formant deux espaces distincts, ne convainc pas en offrant un espace trop cloisonné et ne répondant que partiellement aux attentes du site scolaire.

Le préau au nord de l'école, largement perméable et végétalisé, offre de vraies qualités ludiques et de rapport à la « nature en ville » à ses futurs usagers ce qui a été apprécié. Le prolongement des deux axes obliques historiques depuis l'orangerie, interrogent quant au rapport visuel qu'ils entretiennent avec le grand paysage et semblent trop formels. Le démontage de l'ombrarium est regretté même si l'esplanade historique a su conserver ses qualités.

L'aménagement de l'axe principal de mobilités actives assure une mise à distance des façades cherchant ainsi une mixité d'usages qualitatifs sur la largeur restante, bien sécurisé notamment par rapport aux cycles, ce qui a été jugé favorablement bien que la diversité les usages de la bande plantée soit questionnée.

Le cordon boisé du coteau, largement replanté, assure une continuité de l'infrastructure écologique à l'échelle du quartier mais qui interroge sur les restrictions en termes d'usages et du rapport de vue avec le voisinage nord qui est ainsi mis à distance sans chercher de coutures.

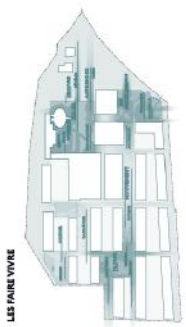
Le concept de gestion des eaux paraît un peu fonctionnel en orientant généralement les eaux vers les pieds de façades.

CONCOURS EP - JARDINS DE VIDY
QUATRE SAISONS



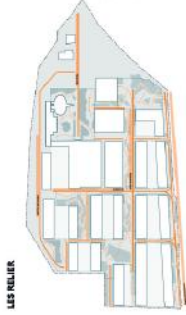
QUANTIFIER DURABILITÉ L'HAÏRABILITÉ DU QUARTIER

Le projet de concours EP - JARDINS DE VIDY QUATRE SAISONS vise à créer un quartier durable et agréable à vivre. L'objectif est de concevoir un quartier qui soit à la fois écologique, social et économique. Le projet est basé sur les principes de durabilité et de qualité de vie.



LES FAIRE VIVRE

Le projet de concours EP - JARDINS DE VIDY QUATRE SAISONS vise à créer un quartier durable et agréable à vivre. L'objectif est de concevoir un quartier qui soit à la fois écologique, social et économique. Le projet est basé sur les principes de durabilité et de qualité de vie.



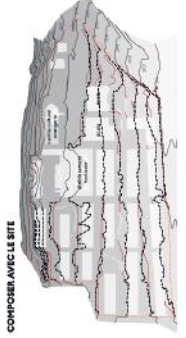
LES RELIER

Le projet de concours EP - JARDINS DE VIDY QUATRE SAISONS vise à créer un quartier durable et agréable à vivre. L'objectif est de concevoir un quartier qui soit à la fois écologique, social et économique. Le projet est basé sur les principes de durabilité et de qualité de vie.



IDENTIFIER LES LIEUX

Le projet de concours EP - JARDINS DE VIDY QUATRE SAISONS vise à créer un quartier durable et agréable à vivre. L'objectif est de concevoir un quartier qui soit à la fois écologique, social et économique. Le projet est basé sur les principes de durabilité et de qualité de vie.



COMPOSER AVEC LE SITE

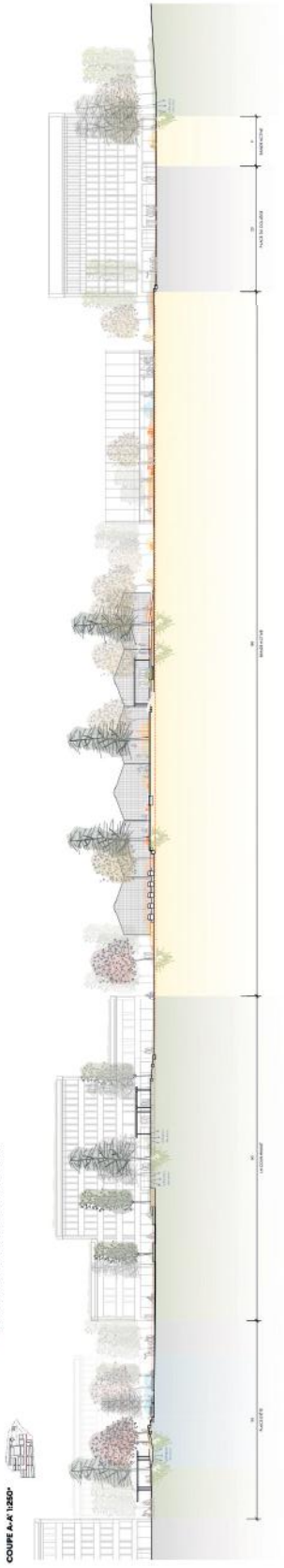
Le projet de concours EP - JARDINS DE VIDY QUATRE SAISONS vise à créer un quartier durable et agréable à vivre. L'objectif est de concevoir un quartier qui soit à la fois écologique, social et économique. Le projet est basé sur les principes de durabilité et de qualité de vie.



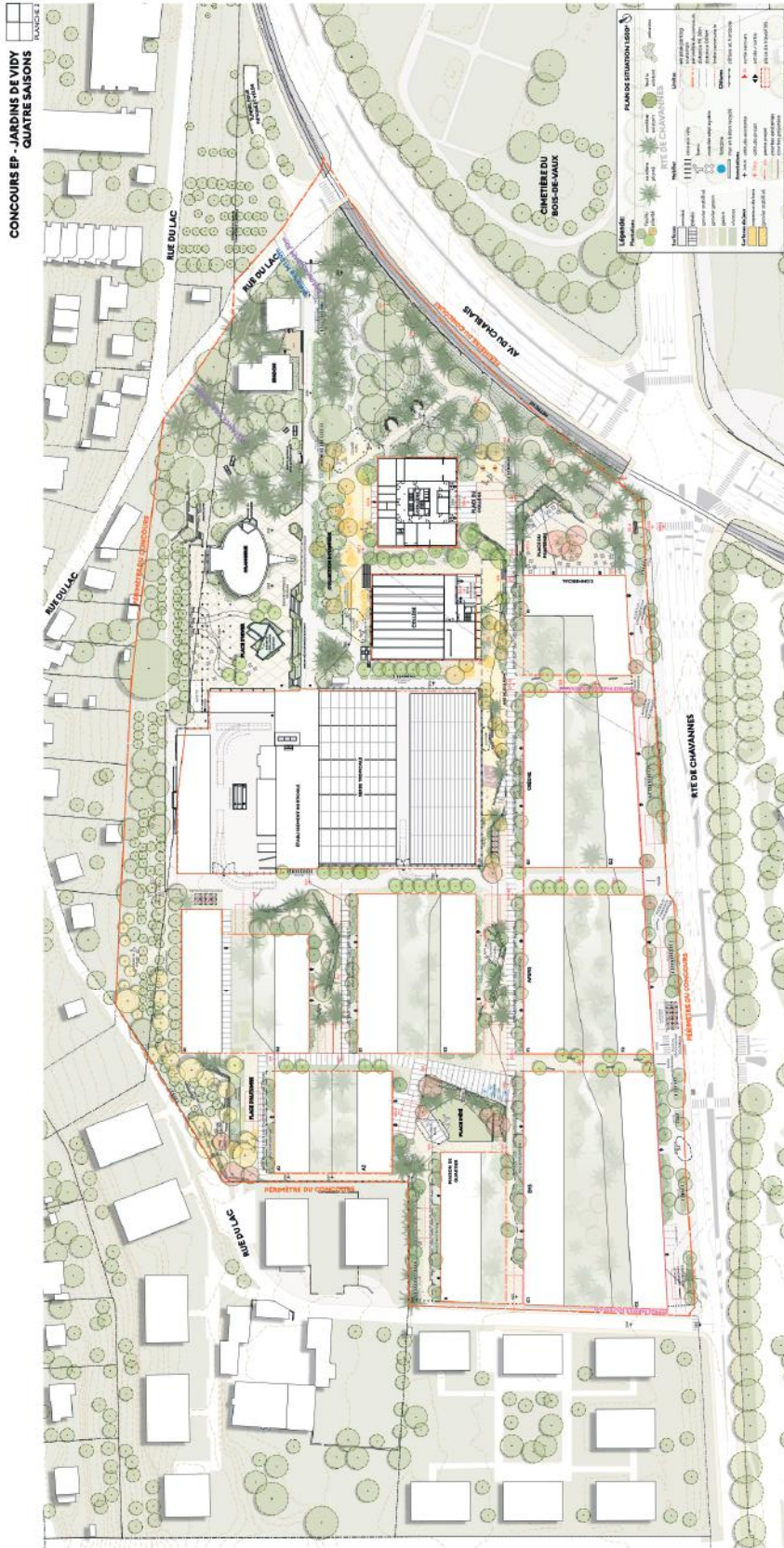
Le plan de concours EP - JARDINS DE VIDY QUATRE SAISONS vise à créer un quartier durable et agréable à vivre. L'objectif est de concevoir un quartier qui soit à la fois écologique, social et économique. Le projet est basé sur les principes de durabilité et de qualité de vie.



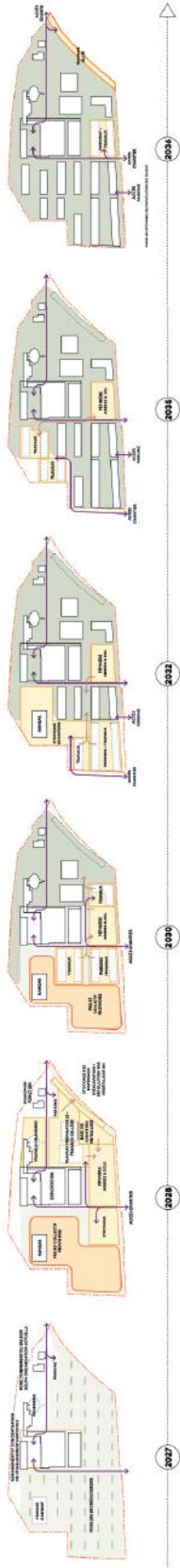
Le plan de concours EP - JARDINS DE VIDY QUATRE SAISONS vise à créer un quartier durable et agréable à vivre. L'objectif est de concevoir un quartier qui soit à la fois écologique, social et économique. Le projet est basé sur les principes de durabilité et de qualité de vie.



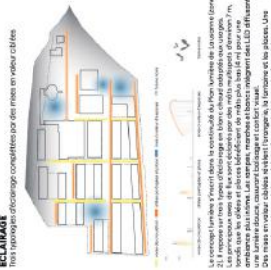
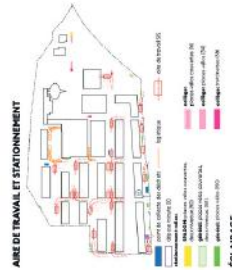
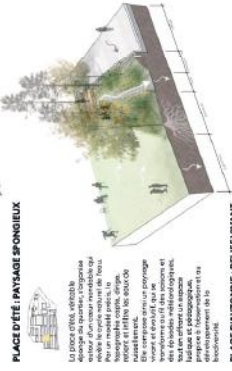
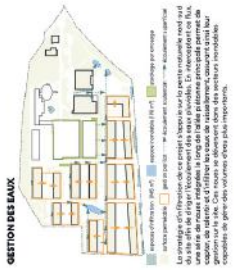
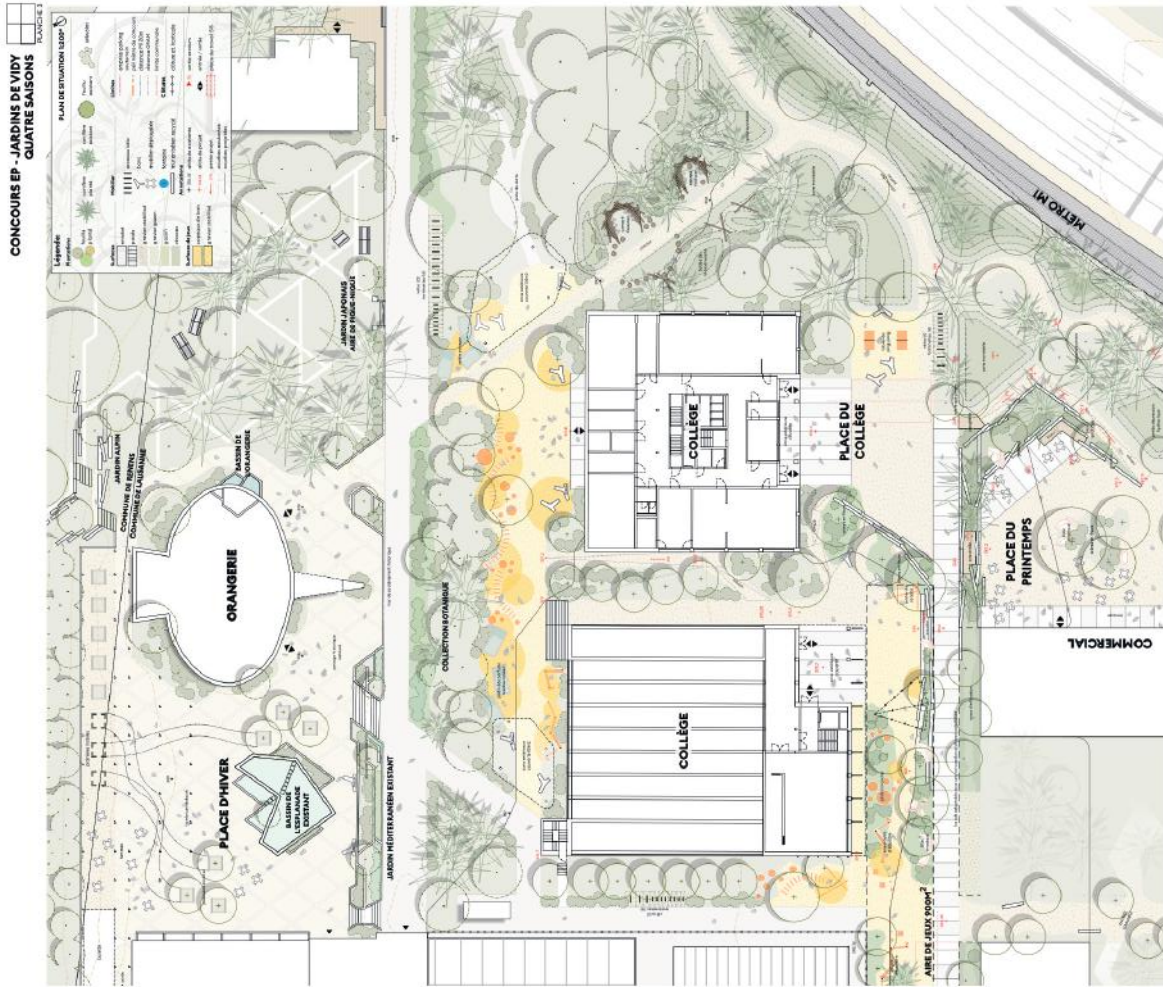
Le plan de concours EP - JARDINS DE VIDY QUATRE SAISONS vise à créer un quartier durable et agréable à vivre. L'objectif est de concevoir un quartier qui soit à la fois écologique, social et économique. Le projet est basé sur les principes de durabilité et de qualité de vie.



Planage du projet
Développement d'un édifice d'habitat collectif en complément des unités existantes



- Plan 1**
L'ensemble propose un modèle de la réduction des surfaces horizontales de site de manière à offrir une plus grande variété de typologies d'habitat. Ces unités sont conçues pour être construites en plusieurs phases. Les unités sont conçues pour être construites en plusieurs phases. Les unités sont conçues pour être construites en plusieurs phases.
- Plan 2**
L'ensemble propose un modèle de la réduction des surfaces horizontales de site de manière à offrir une plus grande variété de typologies d'habitat. Ces unités sont conçues pour être construites en plusieurs phases. Les unités sont conçues pour être construites en plusieurs phases.
- Plan 3**
L'ensemble propose un modèle de la réduction des surfaces horizontales de site de manière à offrir une plus grande variété de typologies d'habitat. Ces unités sont conçues pour être construites en plusieurs phases. Les unités sont conçues pour être construites en plusieurs phases.
- Plan 4**
L'ensemble propose un modèle de la réduction des surfaces horizontales de site de manière à offrir une plus grande variété de typologies d'habitat. Ces unités sont conçues pour être construites en plusieurs phases. Les unités sont conçues pour être construites en plusieurs phases.
- Plan 5**
L'ensemble propose un modèle de la réduction des surfaces horizontales de site de manière à offrir une plus grande variété de typologies d'habitat. Ces unités sont conçues pour être construites en plusieurs phases. Les unités sont conçues pour être construites en plusieurs phases.
- Plan 6**
L'ensemble propose un modèle de la réduction des surfaces horizontales de site de manière à offrir une plus grande variété de typologies d'habitat. Ces unités sont conçues pour être construites en plusieurs phases. Les unités sont conçues pour être construites en plusieurs phases.
- Plan 7**
L'ensemble propose un modèle de la réduction des surfaces horizontales de site de manière à offrir une plus grande variété de typologies d'habitat. Ces unités sont conçues pour être construites en plusieurs phases. Les unités sont conçues pour être construites en plusieurs phases.



CONCOURS EP - JARDINS DE VIDY
QUATRE SAISONS

MILIEUX



ESPACE PÉRIABLE ET PLANTATION



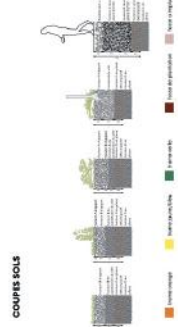
- Un espace péritable recrée dans le cadre d'un concours d'espaces publics un espace public de qualité, ouvert à tous les usagers, qui permet de créer un lien entre les habitants et leur environnement.
- zones d'habitat:** Zones d'habitat individuel, Zones d'habitat collectif, Zones d'habitat mixte.
 - zones d'activités:** Zones d'activités commerciales, Zones d'activités culturelles, Zones d'activités sportives.
 - zones d'espaces verts:** Zones d'espaces verts publics, Zones d'espaces verts privés, Zones d'espaces verts mixtes.

- Thèmes d'habitat:** Habitat individuel, Habitat collectif, Habitat mixte.
- Thèmes d'activités:** Activités commerciales, Activités culturelles, Activités sportives.
- Thèmes d'espaces verts:** Espaces verts publics, Espaces verts privés, Espaces verts mixtes.

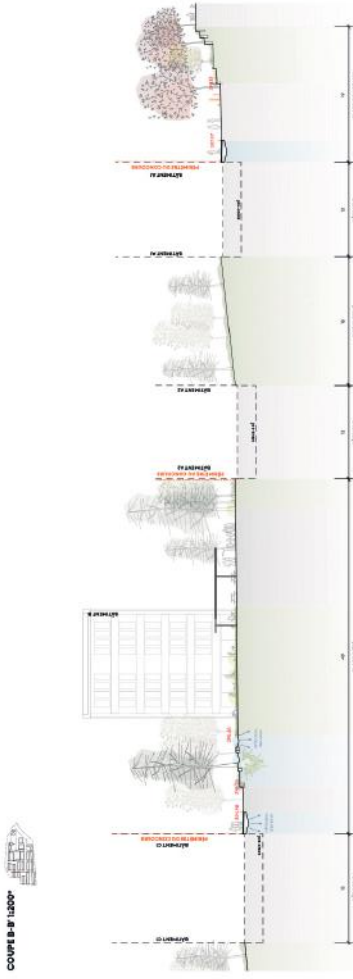
CONCOURS D'ESPACES PUBLICS

Les espaces publics sont des lieux de rencontre et de partage. Ils favorisent le lien social, améliorent la qualité de vie et contribuent à la résilience des territoires. Ils sont donc un enjeu majeur de l'aménagement urbain.

CONTINUUM DES SOLS



Plan d'état paysage écopaysage et espace de développement pour le quartier



5^e rang – 5^e prix

projet n° 4

LES INTERSTICES

Le projet s'organise autour de quatre entités : le parc du coteau au nord, incluant l'esplanade de l'Orangerie et le préau de l'école, prolongé à l'ouest en lisière de l'avenue du Chablais ; des places de quartier ; une allée centrale ; et un socle le long de la route de Chavannes intégrant mobilités douces et fonctions techniques (aire des pompiers, conteneurs enterrés).

La reconversion du peuplement du coteau apparaît pertinente, visant à renforcer durablement la qualité paysagère de la frange nord par l'introduction d'essences mieux adaptées.

L'ambition écologique est affirmée, avec l'introduction de strates végétales diversifiées, indigènes et adaptées au changement climatique. Toutefois, l'implantation fragmentée de la strate basse au sein d'espaces publics fortement fréquentés soulève des doutes quant à leur installation, leur gestion et leur pérennité.

Le projet déploie un système de structures inspirées de l'histoire horticole du site de manière systématique sur l'ensemble des espaces majeurs. Cette stratégie, uniforme, conduit à une banalisation des espaces et limite la singularité des lieux. Les usages associés restent peu convaincants. Surtout, ces structures portent atteinte à la lisibilité du patrimoine existant : l'implantation proposée à l'emplacement de l'ancien ombrarium entre en concurrence directe avec l'architecture de l'Orangerie.

L'aménagement de l'allée centrale est pertinent, instaurant une mise à distance végétalisée des rez-de-chaussée de logements tout en offrant également des accès généreux, capables d'accompagner l'évolution vers des programmes diversifiés. En son cœur, une séquence arborée, propice à la déambulation à l'ombre, constitue un support favorable à l'installation d'usages variés.

Le préau situé au nord de l'école accueille des jeux pour enfants, adossés aux arbres existants, installés sur un sol perméable. Au nord de cette aire ludique, une trame en losange s'inscrit dans un revêtement en concassé naturel perméable, en continuité avec celle de l'esplanade de l'Orangerie. Toutefois, la pérennité et la compatibilité de ces deux matériaux interrogent. Par ailleurs, si cette trame revendique une continuité avec le passé historique du site, la structure de l'ombrarium introduit, à l'inverse, une rupture marquée avec l'architecture de l'Orangerie.

Le projet se singularise par un lissage de la topographie, notamment sur la place sud-est. Ce choix produit un espace dilaté, peu structuré, et ne valorise pas la topographie du site.

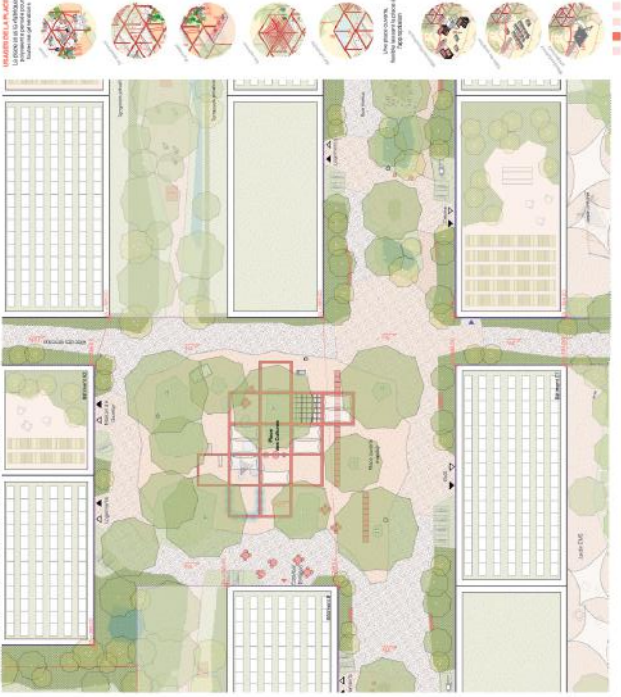
Enfin, la gestion des eaux pluviales est globalement maîtrisée, mais reste partielle en partie sud et dépend d'un réseau de canalisations conséquent.

LES INTERSTICES
PROJET D'AMÉNAGEMENT DE Vidy
Habiter sous la canopée

① JARDINS DES CULTURES - UN ESPACE FÉDÉRATEUR INTERGÉNÉRATIONNEL



② LA PLACE DES CULTURES - UNE INFRASTRUCTURE WHITE - PLAN 1000'



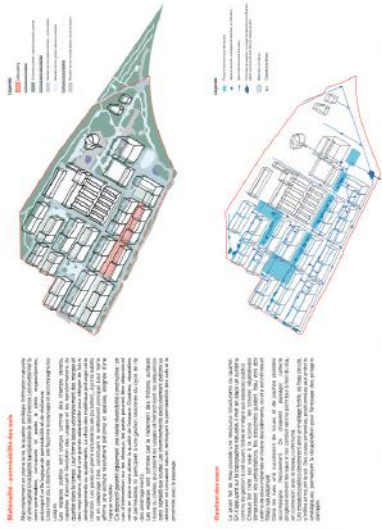
UN MAILLAGE ÉCOLOGIQUE JAUNIT - VUE VOLÉE PANORAMIQUE DU QUARTIER DES JARDINS DE VIDY

DES ESPACES PUBLICS APPROPRIABLES



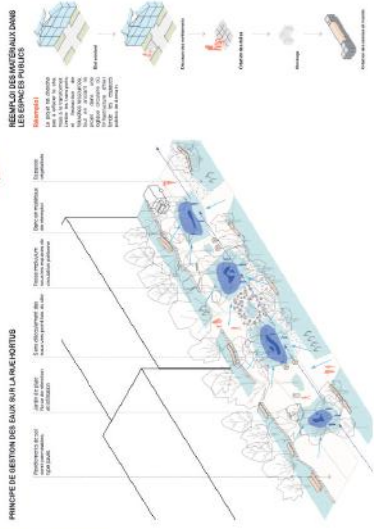
LES INTERSTICES
 INTÉGRATION DE JARDINS DE VERT

Un collège dans le parc

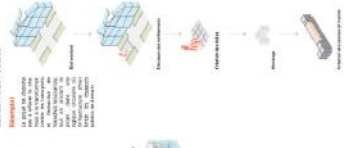


Principe de l'insertion des Jardins de Vert
 L'objectif est de créer un environnement scolaire agréable et éducatif, en intégrant des espaces verts de qualité. Les Jardins de Vert sont conçus pour être utilisés par les élèves et les enseignants, et pour offrir un cadre de vie sain et équilibré.

Principe de l'insertion des Jardins de Vert
 Les Jardins de Vert sont conçus pour être utilisés par les élèves et les enseignants, et pour offrir un cadre de vie sain et équilibré. Ils sont intégrés dans le plan d'implantation du collège, en tenant compte des contraintes techniques et des besoins éducatifs.



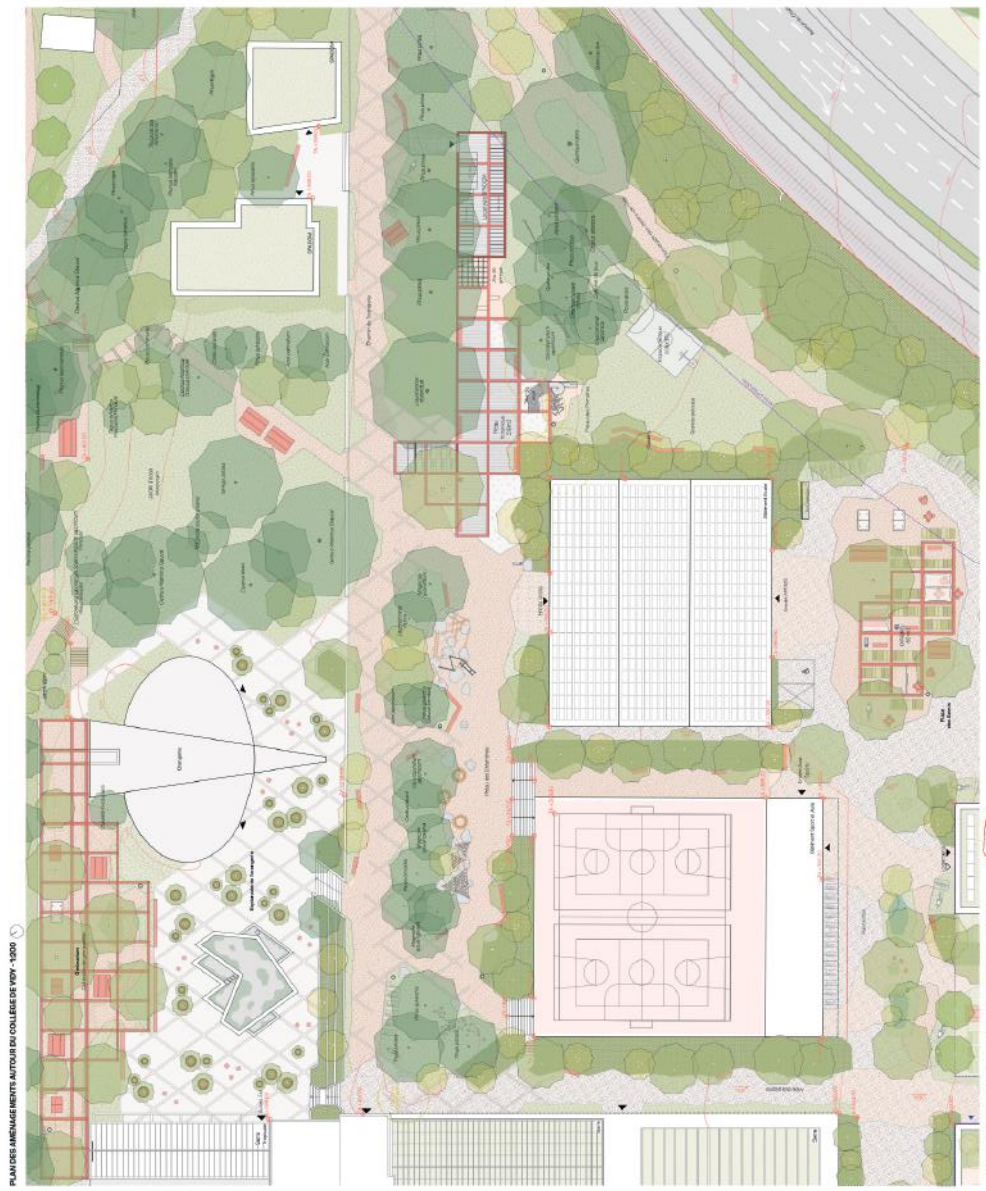
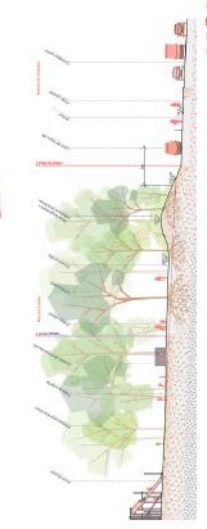
PRINCIPE DE L'INSERTION DES JARDINS DE VERT DANS LE CADRE DU COLLEGE



Principe de l'insertion des Jardins de Vert
 Les Jardins de Vert sont conçus pour être utilisés par les élèves et les enseignants, et pour offrir un cadre de vie sain et équilibré. Ils sont intégrés dans le plan d'implantation du collège, en tenant compte des contraintes techniques et des besoins éducatifs.

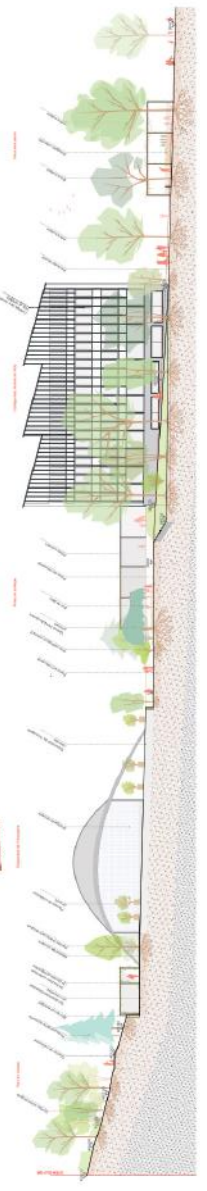
Principe de l'insertion des Jardins de Vert
 Les Jardins de Vert sont conçus pour être utilisés par les élèves et les enseignants, et pour offrir un cadre de vie sain et équilibré. Ils sont intégrés dans le plan d'implantation du collège, en tenant compte des contraintes techniques et des besoins éducatifs.

COURTINE ENTRE LE PAVILLON DU COLLEGE ET L'AVENUE DU CHAMARIS - COUPE 1/2000



PLANS D'AMÉNAGEMENT AUTOUR DU COLLEGE DE VIDY - 1/2000

PAVILLON ENTRE COURS MARIE ET LE COLLEGE DES JARDINS DE VERT - COUPE 1/2000



LES INTERSTICES

Tisser les milieux



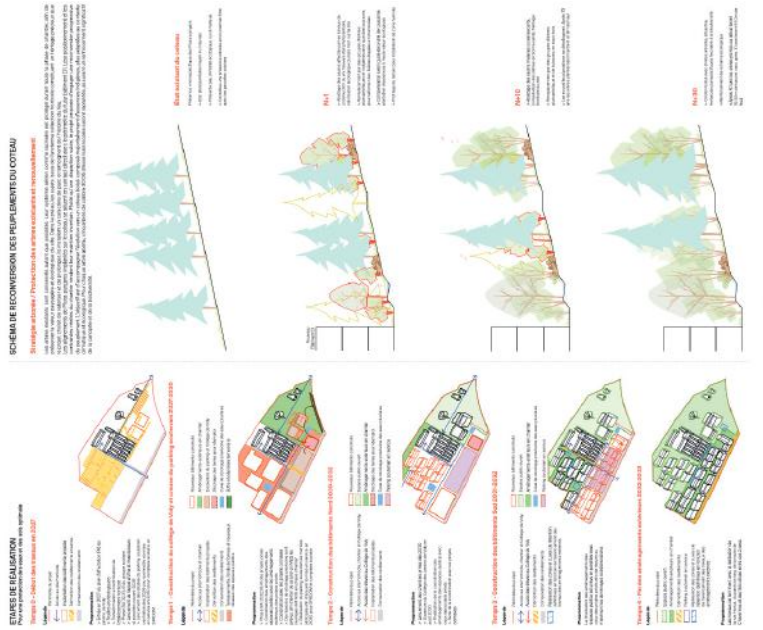
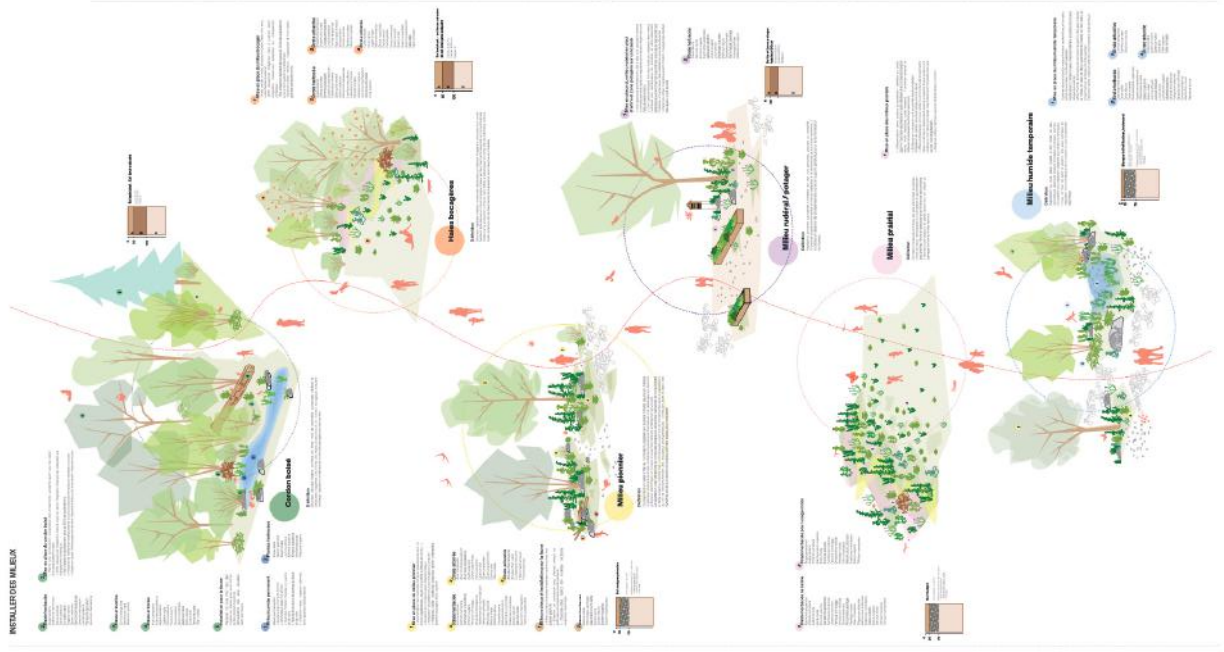
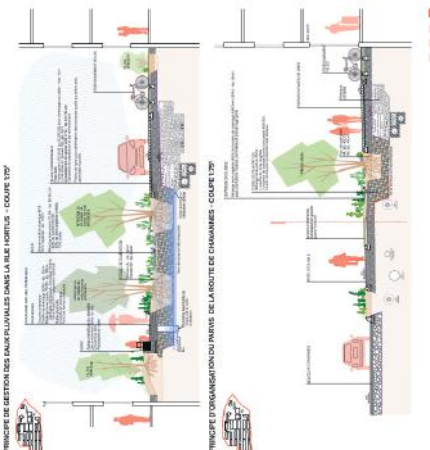
Contexte
 Le projet de réaménagement des Jardins de Vidy s'inscrit dans un contexte de densification urbaine et de préservation de la biodiversité. L'objectif est de créer des espaces publics de qualité, favorisant le bien-être des habitants et le développement durable.



Milieu végétal
 Le choix des végétaux est primordial pour créer un milieu accueillant et résilient. Il faut privilégier les espèces locales et adaptées au climat, ainsi que des variétés diversifiées pour favoriser la biodiversité.



Milieu aquatique
 L'intégration d'éléments aquatiques permet d'améliorer la qualité de l'air et de créer des habitats pour la faune et la flore. Il est important de choisir des espèces végétales adaptées à ces milieux humides.



6° rang – 6° prix

projet n° 2

Vidy Vivant

De manière générale, le projet s'inscrit dans la trame orthogonale du quartier et l'amplifie. Les structures végétales proposées sont en alignement, simple ou double, et les géométries rectilignes. Seul le traitement du coteau et le traitement du parc ouest de la route de Chavanne échappent à cette règle. Il ressort de l'ensemble un certain classicisme mais également un sentiment de grande rigidité et une forme de banalité par rapport aux objectifs attendus.

La place sud-est divisée en deux plateaux reliés par des escaliers monumentaux interroge sur plusieurs points. L'absence totale de végétation de sa partie basse et la stricte régularité de la trame plantée du niveau haut peinent à convaincre sur les qualités d'usage attendues de l'espace public. Le kiosque suggère une liaison avec un futur métro sans toutefois résoudre les problématiques de connexion verticale.

La trame végétale de place centrale ne laisse que peu de place à la diversité des usages alors que le tapis vert de l'allée centrale sépare tout autant les deux fronts de rue qu'il ne les réunit et renvoie l'ensemble des passages en contacts directs avec les pieds des bâtiments et leurs éventuels logements aux rez.

Sur le front nord de l'école, la proposition reste trop schématique et on pourrait souhaiter une meilleure articulation entre les espaces de préaux et l'école. La mise en valeur de l'Orangerie, si elle restaure le système originel des cheminements dans les jardins, ne propose pas de prise en compte des prolongations des axes diagonaux et le projet n'offre pas de solution à la minéralité importante du parvis et aux problématiques de confort thermique sur cet espace.

La gestion de l'eau n'est que peu connectée à l'émergence d'une véritable thématique environnementale du quartier et l'importance de structures végétales grimpantes et fleuries sur les façades des bâtiments peine à convaincre sur la stratégie de mise en œuvre de l'espace public.

Concours EP Jardins de Vidy Vidy Vivant

Espace de Production - Espace de vieix

Quelle est votre vision ? ... Comment transformer un espace de production en espace de vie ? ...

Le paysage agricole dans le site de l'ancien hôpital ... Les enjeux de l'habitat ...



Mosaïque d'habitats

La vie d'un quartier pour les habitants comme un écosystème ...

La mosaïque d'habitats ...



Phasage de réalisation

Comme première phase de réalisation ...

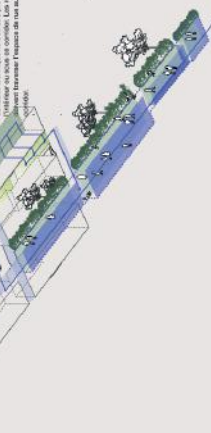
Après l'étape ...



Gestion des eaux de pluie

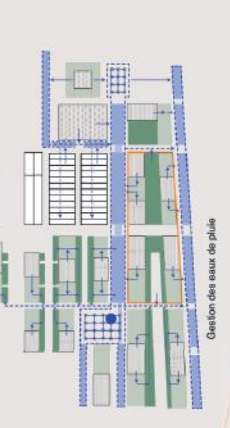
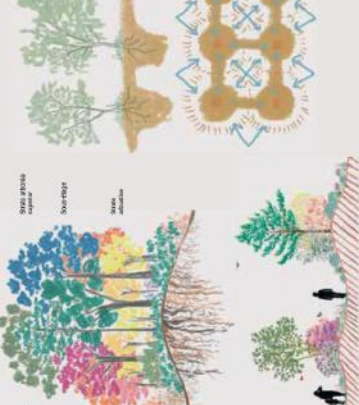
La gestion des eaux pluviales est possible ...

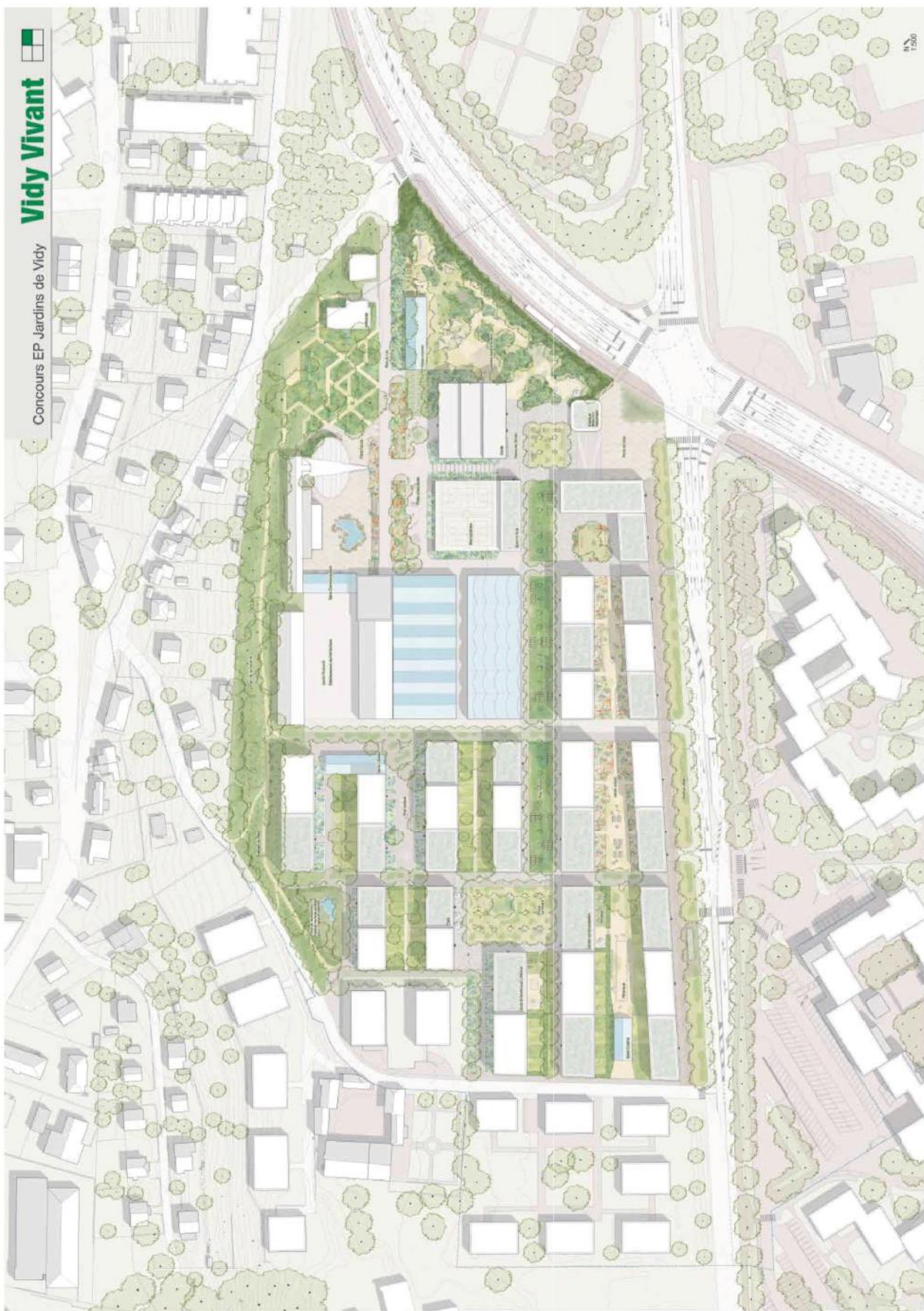
Le concept prévoit que les eaux pluviales ...



Laboratoire forêt-village de Vidy

1. Parc de la Moraine ... 2. Jardin botanique « Flora Futura » ... 3. Jardin scolaire et espace de jeux ...







2. Jardin Botanique 'Fleurs Future'
 Le jardin botanique constitue un carrefour à la fois scientifique et ludique. Les espèces d'arbres et d'arbustes choisies pour ce carrefour sont sélectionnées en fonction de leur intérêt scientifique, de leur valeur patrimoniale, de leur capacité à s'adapter au climat local, de leur capacité à résister aux maladies et aux parasites, de leur capacité à résister à la sécheresse et de leur capacité à résister aux maladies et aux parasites. Le jardin botanique est un lieu de découverte et de connaissance pour les habitants de la commune.

3. Jardin de jeux
4. Jardin expérimental : microclimat
 Le jardin de jeux expérimental est un lieu de découverte et de connaissance pour les habitants de la commune. Il est conçu pour permettre aux habitants de découvrir les effets du microclimat sur les plantes et les animaux. Le jardin expérimental est un lieu de découverte et de connaissance pour les habitants de la commune.

6. Parc de Vidy - Place de l'école
 La réorganisation permet d'offrir un espace de détente et de loisir pour les habitants de la commune. Le parc de Vidy est un lieu de découverte et de connaissance pour les habitants de la commune.

7. Die Avenue
 L'avenue est un lieu de découverte et de connaissance pour les habitants de la commune. Elle est conçue pour permettre aux habitants de découvrir les effets du microclimat sur les plantes et les animaux. L'avenue est un lieu de découverte et de connaissance pour les habitants de la commune.

Concours de projets d'espaces publics à un degré organisé en procédure sélective selon le règlement SIA 142

Ville de Lausanne
Direction de la culture et du développement urbain

Co-maîtrise d'ouvrage :
Bureau de développement et projet Métamorphose

Organisateur de la procédure :
Background Architecture Sàrl

IMPRESSUM

Bureau de développement et projet Métamorphose

Impression: PCL Presses Centrales SA, Renens
Tirages: 80 exemplaires

VOIR LE RAPPORT EN LIGNE



